



Folio

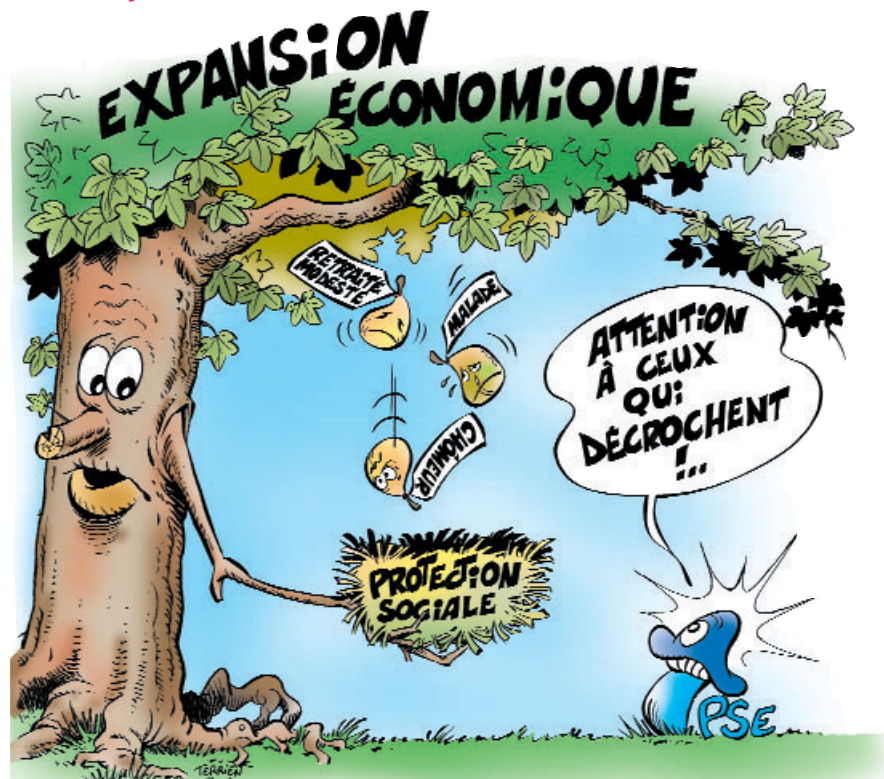
DÉCEMBRE 2004

**15^e ANNIVERSAIRE de L'IPSE et XXIX^e RENCONTRE
les 16 et 17 DÉCEMBRE 2004 à BRUXELLES**

La Protection sociale confrontée au marché et à la nouvelle internationalisation des échanges

**IPSE 15th ANNIVERSARY and XXIXth IPSE MEETING
16 and 17 DECEMBER 2004 in BRUSSELS**

Social Protection confronted with the Market and the new internationalization of trade



LA DIMENSION SOCIALE DE LA MONDIALISATION

Mondialisation et globalisation riment-elles toujours avec banalisation, délocalisation?

Le développement du libre échange, l'ouverture des marchés, mâtinent toutefois de solides pans de protectionnisme chez les plus riches, sont-ils des opportunités de croissance mais aussi de plus grand partage du travail et des fruits de l'expansion?

Le modèle social européen, avec ses forces réelles et ses faiblesses évidentes, peut-il encore résister ou doit-il seulement se transformer, en se préservant face à la nouvelle internationalisation des échanges?

L'Union européenne a engagé des politiques qui visent à garantir que les progrès économiques et sociaux aillent de pair. La stratégie dite de Lisbonne (Conseil européen de 2000), tout en adoptant une stratégie de réformes visant à faire de l'Europe la société cognitive la plus compétitive du monde, a pour objectif la création d'emplois, nombreux et de meilleure qualité, un accroissement dans un environnement durable. Pour l'Union, cette stratégie s'affiche comme sa réponse politique aux répercussions de la mondialisation sur les entreprises, les emplois et les citoyens en Europe. ►

THE SOCIAL DIMENSION OF GLOBALIZATION

Does globalization have to mean and delocalizing and standardization?

The development of free trade, the opening-up of markets, crossed with solid patches of protectionism in the more wealthy countries... Are these opportunities for growth, for the increased sharing of labor and its fruits, for expansion?

Can the European social model, with its real strengths and obvious weaknesses, continue to resist, or does it simply need to transform and protect itself in response to the new internationalization of trade?

The European Union has introduced policies to guarantee that economic and social progress go hand in hand. The Lisbon strategy (2000 Council of the European Union), while adopting reform tactics intended to make Europe the most competitive knowledge society in the world, aims to create more and better jobs, fostering growth in a sustainable environment. For the European Union, this strategy comes across as a political response to the impact of globalization on the companies, jobs, and citizens of Europe. ►

► Bien sûr, le modèle économique et social de l'Union européenne, ne peut être simplement transposé sur d'autres continents. L'Organisation Internationale du Travail (OIT) a créé, en février 2002, la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation (CMDSM), organe indépendant réunissant des personnalités de haut niveau et au profil diversifié. Dans son rapport du 24 février 2004, le CMDSM présente une série de recommandations visant une distribution plus équitable des avantages entre les peuples du monde et une meilleure anticipation des coûts des ajustements mondiaux. Ce qui est à souligner c'est l'intérêt porté au modèle social européen, dans sa qualité à promouvoir le dialogue social et la considération qu'il porte au capital humain. L'objectif communautaire est de « s'assurer que la politique commerciale soutient pleinement le développement social » répondant aux conclusions de la CMDSM qui affirme que « pour la vaste majorité des femmes et des hommes, la mondialisation n'a pas répondu à leurs aspirations, simples et légitimes, à un travail décent et à un avenir meilleur pour leurs enfants ».

Entre autres préconisations, retenons l'établissement d'un cadre multilatéral de promotion de la protection sociale (dont 80 % des populations sont démunies).

L'ENRACINEMENT DU MODÈLE SOCIAL EN EUROPE

L'ambition d'"exporter" le modèle social européen, certes partiellement, est louable et vitale, si elle considère les réalités et aspirations locales. Toutefois, convient-il de préconiser ce dit modèle, en Europe. L'élargissement est une épreuve. L'adaptation des nouveaux Etats membres est un défi.

Depuis le dernier élargissement, les niveaux de vie dans l'Union européenne ont baissé. Près d'une personne sur trois gagne moins de 75 % du revenu moyen par tête et deux tiers de celles-ci vivent dans les nouveaux Etats membres et représentent quelque 95 % de leur population. Des réformes des systèmes de pensions et de santé ont été entreprises.

Les résultats ne sont pas tous enthousiasmants quant à la qualité des systèmes solidaires.

Il serait aussi absurde de prescrire une norme quantitative à tous les Etats que d'imposer les schémas ultra libéraux trop longtemps promus par la Banque mondiale et le FMI. En revanche, la recherche d'une visée qualitative peut être entreprise en s'appuyant sur la capacité de réflexion et le pouvoir d'action des acteurs sociaux.

Pour l'Ipse, conformément à sa vocation, nous souhaitons participer à l'émergence de convergences issues d'échanges de bonnes pratiques et de propositions créatives pour la protection sociale solidaire dans l'Europe de demain, confrontée à cette nouvelle mondialisation.

C'est le sens de la XXIX^e Rencontre Ipse à laquelle nous vous convions à participer et à débattre au cours de deux sessions:

- Le marché, maître du monde? Les outils de régulation pour maintenir la cohésion sociale.
- Face aux défis de la mondialisation: le pouvoir d'action des acteurs sociaux. ■

► Naturally, the social and economic model of the European Union cannot simply be transposed onto other continents. In February 2002, the International Labor Organization (ILO) created the World Committee on the Social Dimension of Globalization (WCSDG), an independent body that brings together high-level players with diverse profiles. In its report of February 24, 2004, the WCSDG presented a series of recommendations for achieving a more equitable distribution of gains among the world's people, along with better predictions of the costs of world adjustments. Significantly, the European social model is interesting for its capacity to promote social dialogue and its consideration for human capital. The Community's objective is to "ensure that commercial policy fully supports social development," in response to the WCSDG's findings that "...seen through the eyes of the vast majority of women and men, globalization has not met their simple and legitimate aspirations for decent jobs and a better future for their children."

Among other suggestions, we should bear in mind the recommendation that a multilateral framework for promoting social protection (which 80% of people currently live without) be established.

THE ROOTS OF THE SOCIAL MODEL IN EUROPE

At least in part, the goal to "export" the European social model is commendable and vital - if local realities and aspirations are taken into consideration. But should we recommend the model within Europe itself? Enlargement is a test. The adaptation of the new member States is a challenge.

Since the last enlargement, standards of living in the European Union have fallen. Nearly one in three people earns less than 75% of the average per capita income; two thirds of these people live in new member States and they represent 95% of the populations of these new entrants. Reform of the pension and health systems has been undertaken.

As for the quality of the united systems, the results have not all been grounds for celebration.

It would be equally absurd to prescribe a quantitative norm for all the States as it would be to impose the ultra-free market schemas backed by the World Bank and the IMF. Qualitative aims, on the other hand, can be pursued through the social players' capacity for reflection and their power of intervention.

Here at Ipse, in accordance with our mission, we hope to cultivate convergences born of exchange, good practice, and creative propositions for united social welfare systems in the Europe of tomorrow, confronted with this new globalization.

Such is the focus of the XXIXth IPSE Forum. We ask you to participate and debate at these two sessions:

- The Market: Master of the World? Regulatory mechanisms to maintain social cohesion.
- Faced with the Challenges of Globalization: The power of intervention of social players. ■



Dominique Boucher



SE SOUVENIR POUR AGIR ET ANTICIPER

Dominique Boucher, Délégué Général de l'Ipse

Conquérir, explorer, annexer à la connaissance des choses qui ne le sont pas encore, aller où on n'est jamais allé.

Julien Gracq

Le 38^e Folio coïncide avec le 15^e anniversaire de l'Ipse et l'organisation de notre XXIX^e Rencontre Ipse.

Folio est né en novembre 1994, l'Ipse le 21 juin 1989.

Dans le folio n°1 pour mon premier éditorial je citais Charles Gide, professeur d'économie sociale qui écrivait en 1907 : "L'économie sociale descend de ces sphères sereines dans la réalité et dans les préoccupations de la vie : elle étudie de préférence les rapports volontaires contractuels, quasi-contractuels ou légaux, que les hommes forment entre eux en vue de s'assurer une vie plus facile, un lendemain plus certain, une justice plus bienveillante et plus haute que celle qui porte pour tout emblème les balances du marchand".

Depuis, les systèmes d'assurance sociale, puis de sécurité sociale se sont très largement développés dans plusieurs Etats avec une part de plus en plus importante faite aux retraites complémentaires et à la prévoyance dans son ensemble. Mutualités prestataires et gestionnaires de réseaux de soins, institutions paritaires gestionnaires des pensions, de la santé, du chômage, coopératives et associations ont su bâtir des systèmes collectifs et individuels, apporter des réponses au dialogue social en le rendant plus dynamique, représenter une force conséquente de la société civile organisée.

L'Ipse a pour vocation originale de rassembler, promouvoir, faire travailler ensemble les intervenants de cette économie sociale de la protection sociale.

Puisque nous sommes porteurs des valeurs de solidarité et de non lucrativité, nous nous sommes attachés et nous restons déterminés, à aider les régimes de base et complémentaire à coopérer et à faire front pour imposer des améliorations et des adaptations à la protection sociale confortant la cohé-

sion sociale, socle premier de la démocratie.

Ceci peut sembler aller de soi pour nombre de femmes et hommes qui font partie des 1 250 personnes liées au réseau de l'Ipse. Mais la confrontation est permanente entre les 2 logiques qui sont à la base de l'Union européenne : celle de libéralisme économique et celle qualifiée de modèle social européen. Confrontation certes mais aussi dialectique entre l'économie et le social qui ne peuvent être dissociés.

Savamment dosés, le conventionnel et le réglementaire permettent l'équilibre.

Depuis 15 ans que l'Ipse travaille, des progrès remarquables ont été accomplis dans la prise en compte des nouvelles données de la concurrence et de la compétitivité, des nouvelles formes de travail, des nouveaux modes de vie et des aspirations individuelles à une plus grande autonomie dans une collectivité pérenne, au-delà des communautarismes.

Or aujourd'hui, les services d'intérêt général sont au centre de l'actualité européenne. Leur devenir qualifiera le modèle européen de société, l'achèvement du marché intérieur, la stratégie de Lisbonne. Le débat sur la ratification du Traité institutionnel portera en grande partie sur la libéralisation des services et sur la sauvegarde de l'intérêt économique général.

Le texte proposé à la ratification ne remet pas en cause les services d'intérêt général. Toutefois, la qualité de l'union qui suivra cette période de turbulences, associée à un contexte international éprouvant, pèsera sur les générations à venir.

Quel choix allons nous faire ? Le marché seul maître des relations humaines (la culture et l'intelligence mises au rebus comme l'a proclamé le porte-parole du Parti républicain Etats-unien), ou mieux, un équilibre négocié et vivant entre les forces vives que sont les partenaires sociaux, les ONGs et les élus des Etats membres de l'Union, ou encore, et c'est affreux, le raisonnement des souliers de plomb des populismes. Trois options, parmi d'autres : la première place l'homme derrière le profit, la deuxième est

une paix basée sur le respect d'intérêts nécessairement pluriels, la troisième serait le retour aux pires années du XX^e siècle, à l'est comme à l'ouest de l'Europe.

A l'Ipse, nous parions pour la paix et le dialogue.

Le printemps 2004 a vu l'élargissement de l'Union européenne à 25 Etats membres. L'automne 2004 est riche en événements dont certains remplissent notre âme d'une langueur monotone.

Face au contexte international dans lequel est notamment inscrite la signature du traité constitutionnel de l'Union, quelle cohésion peut permettre à l'Europe d'assumer des choix politiques, économiques et d'affirmer ses valeurs sociales et démocratiques ?

J'ai débuté cet éditio avec Charles Gide. Continuons avec Léon Bourgeois, auteur de "La politique de la prévoyance sociale" (1914) qui, dans son discours prononcé en 1895, proclame : "quelles que soient les opinions politiques, quelles que soient les tendances et la direction d'esprit de chacun dans la vie privée, on distingue très vite les hommes en deux catégories. .../... il y a deux sortes d'hommes, ceux qui pensent à eux, et ceux qui pensent aux autres ; et bien, nous voudrions faire la politique de ceux qui pensent aux autres. .../... Et nous estimons que ce rapprochement incessant et continu entre les classes et entre les hommes doit se faire, non pas par crainte, par peur d'un péril social, mais par sentiment du devoir social. Ce devoir s'impose à nos consciences d'une inéluctable façon ; .../... je dirais que nous voulons simplement substituer, entre les citoyens, à la politique du poing fermé pour combattre, la politique de la main tendue pour secourir."

Tout ceci peut paraître candide mais sans cette part d'utopie qui nourrit les âmes, l'humanité ne connaît que renonciation et amertume. L'Europe est espoir et paix, la protection sociale, le dialogue social, métiers de l'Ipse, en sont les conditions de progrès. ■



REMEMBERING SO AS TO ACT AND ANTICIPATE

Dominique Boucher, Ipse's General Delegate

"To conquer, to explore, to learn of things that do not yet exist, to go where one has never gone before."

Julien Gracq

The 38th issue of Folio coincides with IPSE's 15th anniversary year and the holding of our XXIXth Ipse Meeting.

Folio was born in November 1994, and IPSE itself on June 21, 1989.

In my first editorial in issue 1 of Folio, I quoted the social economics professor Charles Gide, who wrote in 1907: "Social economy descends from its peaceful spheres to reality and the daily preoccupations of life: it is the study of the voluntary legal, quasi-legal or contracted relations that men form with one-another in order to make their lives easier, their futures more sure, justice more equitable and of a higher level than those that bear the emblem of trade balances."

Since then, systems of social insurance, followed by social security systems, have been widely developed in many nations, with a larger role being played by complementary retirement schemes and company insurance funds in general.

Mutual benefit societies manage health service networks, joint institutions manage pensions, health, unemployment, while cooperatives and associations have built collective and individual systems...to provide responses to social dialogue by making it more dynamic, a significant force in organized civil society. Ipse's original vocation is to assemble and promote the collaborative efforts of these actors in this social economic sphere of social protection.

Because we carry within us the values of solidarity and not lucrative ventures, we see it as our role—and we remained determined in this—to help basic and complementary systems to cooperate in a common front to impose adaptations and improvements in social protection, enhancing social cohesion, which is the cornerstone of democracy.

This might appear to be self-evident to the 1,250 men and women who are part of the IPSE network. However, there is a constant confrontation between the two

ways of thinking that are at the basis of the European Union: economic free-market liberalism and what has come to be called the European social model. Confrontation, yes, but also a dialectic between the economy and social issues that cannot be dissociated.

With careful dosage, the conventional and the regulatory can reach a balance.

In the 15 years that IPSE has been working, remarkable progress has been made in the understanding of the new order competitiveness, new forms of labor, new lifestyles, and individual aspirations for greater autonomy within a sustainable collectivity, beyond "communitarism."

However, today services related to the general interest are in the spotlight of European current affairs. Their outcome will shape the European model for society, the completion of the interior market, and the Lisbon strategy. The debate on the ratification of the institutional Treaty will deal largely on the liberalization of services and on safeguarding the general economic interest. The document proposed for ratification does not call into question general interest services. However, the quality of the union to come through this period of turbulence, in association with the difficult international context, will weigh on future generations.

What are we going to do? The market as sole master of human relations (culture and intelligence put aside, as proclaimed by the speaker for the Republican party of the United States), or better, a lively, balanced negotiation between the healthy forces of social partners, NGOs, and elected officials of the member States of the union, or—and this would be horrible—the reasoning of the lead boots of populism. Three possible options, among others: the first places man behind profit, the second is a peace based on the respect of necessarily multiple interests, the third would mean a return to the worst years of the 20th century, in both the East and the West of Europe.

At Ipse, we believe in peace and dialogue.

In the spring of 2004, the European Union was enlarged to include 25 member States. Fall 2004 is rich in events certain of which fill our hearts with monotonous languor.

Faced with the international context in which the signature Union's constitutional treaty will be signed, what cohesion will allow Europe to assume the political and economic choices, and to affirm its social and democratic values?

I began this editorial with Charles Gide. I will continue with Léon Bourgeois, author of *La politique de la prévoyance sociale* (The politics of social welfare, 1914). In his chapter entitled "The politics of those who think of others," Bourgeois proclaimed the following (from a in a speech given in 1895):

"Whatever political opinions, whatever the intellectual tendencies and directions of each individual in this private life, we very quickly distinguish two categories of men.... there are two types of men, those who think of themselves, and those who think of others; well, we want to follow the policies of those who think of others... And we believe that this continuous rapprochement among men and classes must occur, not through fear, by being scared of social peril, but by the sentiment of social duty. This duty is ineluctably imposed on our conscience ... I would say simply that, among citizens, we would like to replace the policy of extending a closed fist to fight with a policy of extending an open hand to help."

This may all appear somewhat naive, but without a bit of utopianism to nourish our souls, humanity only experiences bitterness and renunciation. Europe means hope and peace, and spirit, social protection, and social dialogue—the business of IPSE—are the conditions for progress. ■

à propos

Jean Picot



Des paroles d'argent pour un Livre d'or

À l'occasion de son 15^e anniversaire, l'Ipse a laissé la parole aux témoins de son histoire liée à celle de l'Europe sociale.

Ces témoignages sont rassemblés dans une publication qui sera remise aux adhérents et participants des journées des 16 et 17 décembre 2004 à Bruxelles.

Parmi les écrits de qualité dont s'est enrichie la mémoire de l'Ipse, nous avons choisi de présenter celui de Jean Picot, président d'honneur, observateur pertinent et acteur des événements de l'Ipse, et l'expression de Vladimir Rys, unanimement salué pour sa compétence internationale et la qualité de sa réflexion dont il a fait bénéficier notre institut.

"Penserions-nous beaucoup et penserions-nous bien si nous ne pensions pas en commun avec d'autres qui nous font part de leurs pensées et auxquels nous communiquons les nôtres." (Kant, Qu'est-ce que s'orienter dans la pensée?)

15^e ANNIVERSAIRE DE L'IPSE : DEUX GRANDS ACTEURS TÉMOIGNENT

Jean Picot

Tout d'abord je n'ai pas bien compris ce qu'était l'Ipse.

Certes, la lecture des statuts donnait une première réponse: il s'agit d'accompagner la construction européenne du renforcement d'une protection sociale solidaire, en favorisant à cette fin le dialogue social.

Mais sous l'enveloppe des mots, la réalité des choses restait à découvrir.

Un tel projet conduisait nécessairement à faire converger à travers l'Europe les organismes à but non lucratif au service de la protection sociale, quelque forme qu'ils revêtent suivant les régions: organismes mutualistes, institutions gérées paritairement ou non par employeurs et syndicats, coopératives, caisses nationales ou professionnelles. Il leur était

utile d'apprendre à se connaître mutuellement, d'échanger leurs conceptions en soulignant leurs impératifs vitaux, de prendre ensemble conscience de leur importance dans la société, mais aussi, si l'on y prenait garde, de leur vulnérabilité.

Sous l'influence personnelle de Dominique Boucher, ceci, pour l'essentiel, a été fait.

Accessoirement, notamment en France où la construction européenne est longtemps restée l'apanage de quelques milieux éclairés - est-ce seulement en France? - il convenait d'établir un circuit d'informations entre les gestionnaires d'institutions sociales et les cercles bruxellois. Faire connaître aux premiers les dossiers soumis à l'étude des

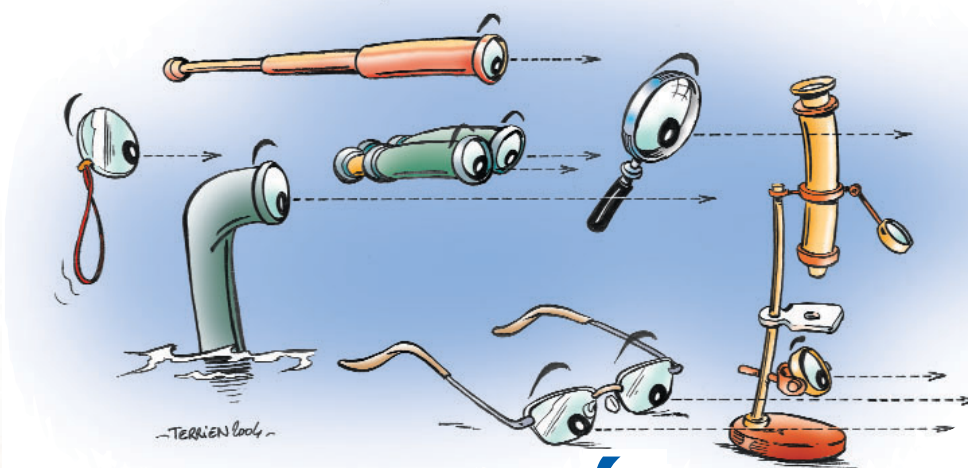
seconds; faire remonter à ceux-ci

les impératifs de fonctionnement des systèmes en vigueur; en un mot, **substituer à un climat de méfiance trop prompt à s'installer un souci de dialogue permettant à chacun de comprendre les préoccupations de l'autre.**

Car la Commission de Bruxelles n'est pas l'ennemie. Même si elle apparaît trop souvent comme un foyer d'admonestations, elle ne fait que transmettre et tenter d'appliquer les décisions prises par les instances politiques: Parlement et Conseil.

Les pays membres ont tout de même obtenu que leurs institutions sociales soient pour l'essentiel sauvegardées, quelquefois au prix de certaines modifications de fonctionnement, en particulier sous l'effet des décisions de la Cour de Justice. ►

LA PROTECTION SOCIALE EUROPÉENNE : DIFFÉRENTES OPTIQUES À LA RECHERCHE D'UNE MÊME VISION



à propos

► Enfin, toujours à l'instigation de son délégué général, l'Ipse n'a pas attendu l'élargissement récent pour nouer des contacts fructueux et souvent amicaux avec les représentants des Etats qui viennent de rejoindre les Quinze, ou qui se trouvent aujourd'hui dans le sas d'entrée. Beaucoup d'entre eux étaient déjà dans l'esprit plus européens que certains d'entre nous. Les rapports de l'Europe au domaine social restent ambigus. Fondamentalement, **l'Union Européenne a déjà gagné plusieurs paris : au premier rang de ceux-ci, l'instauration d'une paix entre des peuples volontiers guerriers** – novation trop souvent ignorée par les jeunes générations, ou sous estimée – volonté de régler les conflits par le dialogue et par l'élaboration d'un Droit, reflux des tyrannies au bénéfice de la démocratie. Elle n'a pas, au sens propre du terme, constitué un modèle social, sous forme d'un ensemble d'institutions homogènes transnationales.

Cependant, l'attention portée aux conditions de travail, à l'expression des salariés, à l'égalité homme/femme, au respect de la diversité culturelle, aux droits de l'enfant, à l'impératif de la formation des jeunes, au refus du travail des enfants, au droit des personnes âgées, à l'insertion des personnes handicapées dans l'économie, à l'accès de tous aux soins et aux services d'intérêt général..., tous ces objectifs strictement visés dans **la charte des droits fondamentaux, constituent un catalogue de principes auquel il convient de donner corps dans la pratique quotidienne.**

Cette exigence ne peut manquer de mobiliser les organismes comme les nôtres.

Une protection sociale est plus que jamais nécessaire pour adoucir les effets de la concurrence, reconnue comme moteur de l'économie, mais propre à durcir les rapports humains dans les sociétés modernes.

Ajouter, à notre niveau modeste, une petite goutte d'humanisme dans les rouages d'une Europe saisie par le mythe de la productivité, telle est peut-être la vérité profonde de l'Ipse.

Ayant eu à présider brièvement (présider est le mot, il ne suppose qu'une compétence limitée) cet organisme insolite et précieux, je ne saurais trop rendre hommage à mes prédécesseurs qui ont défini et maintenu la ligne d'intervention de l'Ipse, saluer avec respect le professeur Vladimir Rys[1], ancien secrétaire général de l'AISS qui, administrateur de l'Ipse, l'a fait bénéficier de sa grande compétence internationale, et reconnaître à mes successeurs le mérite d'avoir, mieux que moi, contribué à restaurer les finances de notre association, en restant fidèles à sa vocation. ■

[1] Auteur, entre autre, de "la Sécurité sociale dans une société en transition; l'expérience tchèque. Quel enseignement pour l'Europe?"

Vladimir Rys

Les anciens ont un grand avantage sur les acteurs présents - ils sont libres de compléter l'histoire officielle des institutions par l'histoire vécue et d'aller ainsi plus en profondeur dans l'interprétation des événements.

Puisqu'il s'agit de parler de l'Europe, je tiens à rappeler - car on semble l'oublier aujourd'hui - que tout au début, l'unification de l'Europe était un dessein et une revendication politiques. En effet, tenant compte de la leçon administrée par les horreurs de la deuxième guerre mondiale, cette unification présentait les caractéristiques d'une opération de survie. Mais d'autres facteurs ont surgi pour compliquer la tâche. Pour ma part, réfugié de l'Europe centrale tombée derrière le rideau de fer du régime totalitaire communiste, je militais comme étudiant en Angleterre au sein du Mouvement européen, afin de réveiller les consciences de la société civile pour exiger une Europe unie et

libre. Il y a exactement un demi-siècle de cela et, sous cet angle, **l'élargissement récent de l'Union européenne apparaît comme une grande victoire, indépendamment des problèmes économiques et sociaux qu'il ait pu provoquer.**

Et puisqu'il s'agit de parler de l'Europe sociale et, plus particulièrement, de la protection sociale, rappelons-nous aussi certains événements qui ne sont pas souvent retenus par l'histoire officielle. Au début des années soixante, lorsque j'étais fonctionnaire au Secrétariat général de l'Association internationale de la sécurité sociale (AISS) à Genève, nombreuses étaient les personnes pour qui l'harmonisation des régimes de sécurité sociale constituait une condition préalable à la réussite de l'intégration des institutions économiques. Le texte du Traité européen de 1957 a fourni la base juridique pour une harmonisation des prestations sociales au niveau des travailleurs

migrants. Sur le plan général, par contre, même si un certain rapprochement

était en cours, ce processus n'a pas été jugé satisfaisant par les partisans convaincus de l'unification, qui réclamaient des mesures concrètes pour en accélérer le pas. Ils mettaient donc beaucoup d'espoir dans les résultats d'une Conférence européenne sur la sécurité sociale, consacrée au problème de l'harmonisation, qui se tint à la mi-décembre 1962, à Bruxelles, au niveau des partenaires sociaux des six pays membres de la Communauté.

Je me rappelle que, anticipant sur la dynamique de l'évolution, le Secrétariat de l'AISS était déjà à la recherche de locaux supplémentaires, pour pouvoir loger ceux qui devraient s'occuper de la région européenne.

Vladimir Rys



► Cependant, ces espoirs furent lourdement déçus, car si les représentants syndicaux à la Conférence voyaient dans l'harmonisation surtout un moyen pour assurer une augmentation progressive des prestations, les représentants patronaux refusèrent catégoriquement toute tentative d'intervention extérieure dans le fonctionnement, économiquement et politiquement très sensible, des régimes nationaux en place. Certes, les conclusions de la Conférence parlent, en termes diplomatiques, du progrès réalisé dans le rapprochement des points de vue des uns et des autres, mais en fait, suite à cette expérience, les autorités communautaires n'ont plus jamais osé mettre l'harmonisation à l'ordre du jour. Le Secrétariat de l'AISS n'avait plus besoin de chercher des locaux et puisque, en tant qu'organisation non gouvernementale, l'AISS ne participait pas directement aux travaux des Communautés, nous avons établi ultérieurement des rencontres régulières avec les fonctionnaires de la CEE pour poursuivre une collaboration utile sur le terrain.

Ce n'est qu'après une longue évolution, notamment au niveau de la coordination des systèmes de sécurité sociale en relation avec la libre circulation des personnes, et sous l'effet de multiples pressions en faveur de l'introduction d'une politique sociale plus active, que le Conseil de l'Union européenne a adopté, en juillet 1992, une recommandation sur la convergence des objectifs et des politiques de protection sociale. Enfin, c'est la session du Conseil à Lisbonne en mars 2000 qui a adopté, afin de maintenir un certain degré de « cohésion sociale » au sein

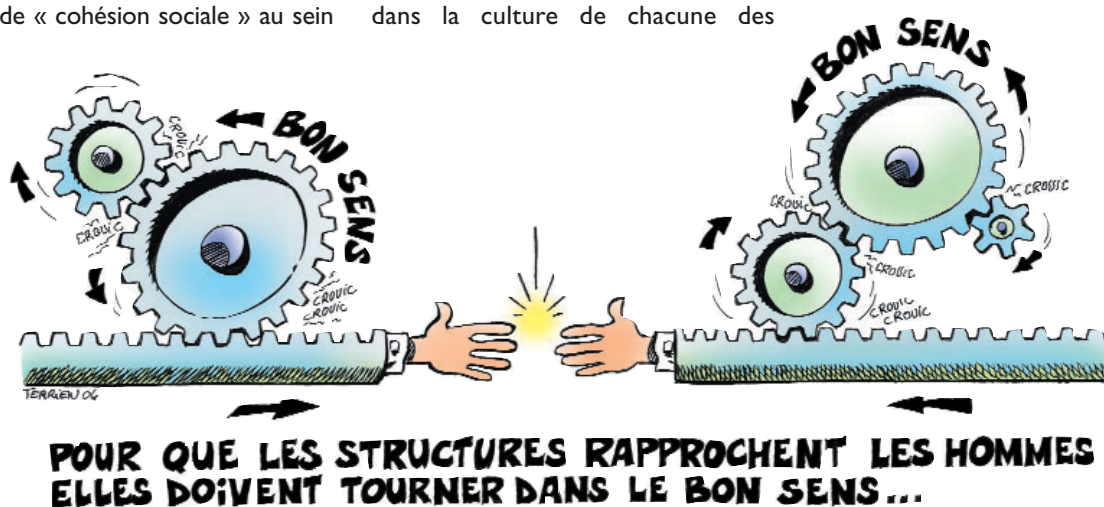
de la société, la recommandation concernant « la méthode ouverte de coordination » ayant fait ses preuves auparavant dans le secteur économique.

Les activités, ainsi que le 15^e anniversaire de l'Ipse, s'insèrent naturellement dans la dernière phase de ce récit, car **l'Institut fait indiscutablement partie de ceux qui réclament une politique sociale européenne active et cohérente**. Le hasard a voulu que l'une de mes dernières interventions publiques en qualité de Secrétaire général de l'AISS ait comme cadre la première Rencontre internationale de l'Ipse en septembre 1990 à Budapest. C'est à cette occasion que j'ai pu apprécier le travail de base dans un secteur destiné à compléter l'œuvre des grandes institutions nationales de sécurité sociale. Lorsque, ultérieurement, le Délégué général m'a invité à mettre mon expérience à la disposition de l'Ipse, je l'ai fait sans la moindre hésitation. En effet, c'était le début d'une nouvelle époque, où l'on ne pouvait plus compter sur les gouvernements pour défendre les acquis de la sécurité sociale et où une participation accrue de la société civile s'imposait. Après une dizaine d'années de coopération riche en expériences et rencontres chaleureuses, j'ai estimé utile de faire place aux plus jeunes, plus à même de mener des actions correspondant aux besoins de notre temps.

Il y a donc lieu de conclure sur les perspectives de l'Europe sociale. Le parcours historique depuis l'harmonisation jusqu'à la méthode ouverte de coordination démontre bien le sens de l'évolution. Profondément ancrés dans la culture de chacune des

grandes nations européennes, leurs systèmes de sécurité sociale auront toujours tendance à résister à toute pression visant à les faire entrer dans un moule. La soi-disant « dépendance de l'évolution institutionnelle » (path dependency) continuera à se manifester, sans pour autant empêcher une certaine convergence, selon les règles de la méthode de coordination. En définitive, cette méthode n'est pas tout à fait nouvelle car, dans le domaine de la protection sociale, les sociétés cherchent depuis toujours à apprendre l'une de l'autre; **l'élément nouveau réside dans la volonté de procéder de façon organisée et consensuelle**.

Quant à l'évolution future de l'Etat social européen, la littérature spécialisée continue à attribuer une grande importance au facteur économique – il peut difficilement en être autrement, étant donné le rôle de la sécurité sociale dans la redistribution des revenus et sa dépendance de l'économie nationale. Cependant, on souligne en même temps qu'une convergence à motivation économique peut être non seulement positive, mais aussi négative. Les autres facteurs déterminant l'évolution de l'état social – démographiques, sociologiques et, surtout, politiques – sont toujours en jeu, mais ne sont que peu influencés par l'action des institutions de Bruxelles. Pour que cela change, il faudrait revenir aux sources et redonner à l'unification européenne une véritable ambition politique. Nous n'en sommes pas là, mais un jour, cela risque bien d'arriver.



From fellow travellers' testimonies to the visitor's book

To celebrate its 15th anniversary Ipse collected the words of the witnesses of its history related to social Europe.

These testimonies are gathered in a publication that will be offered to the members and participants of the 16th and 17th December events in Brussels.

Among the valuable reports enriching Ipse's memory, we chose to present one written by Jean Picot, honorary president, a shrewd observer and actor of Ipse's events, and the contribution of Vladimir Rys, unanimously saluted for his international competence and the relevance of his reflection by which our institute has often profited.

"Could we think a lot and could we think well if we did not think in common with others who share their thoughts with us and to whom we pass on ours." (Kant, The meaning of finding one's bearings in thought).

IPSE 15th ANNIVERSARY : TWO MAJOR WITNESSES

Jean Picot

At first, I didn't really understand what Ipse was all about.

Of course, reading the statutes gave me an initial answer: Ipse is intended to help Europe build up its social protection system through favoring social dialogue. But under the cloak of words lies the heart of the matter.

Such a project requires bringing together European non-profit organizations that specialize in social protection, regardless of what form they take in Europe's various regions: mutual organizations; institutions run by employers and unions, jointly or separately; co-operatives; and national and professional funds. It was useful for them to get to know each other and to share conceptions while underscoring their respective vital demands, to recognize the magnitude of their role in society and, in circumspection, their own vulnerability.

Under the personal influence of Dominique Boucher, this has essentially been accomplished.

Incidentally, especially in France where European integration was for some time the privilege of a few enlightened enclaves (is that only in France?), it made sense to channel information between the managers of social institution administrators and Brussels institutions. This meant advising the former of which projects the latter are examining, ensuring that the people concerned be aware of the rules in force – in a word, **replacing a climate of looming mistrust with dialogue, so that everyone understands each other's concerns.**

The Brussels Commission is not the enemy. Even if, too often, it comes across as a scolding machine, it merely transmits and tries to apply the decisions of the political bodies – the Parliament and the Council. Member countries have worked to preserve their social institutions, occasionally at the expense of certain operational modifications as a result of decisions rendered by the Court of Justice.

Finally, also at the instigation of its General Delegate, IPSE did not wait for the recent enlargement to piece together fruitful and often friendly contracts with the representatives of those countries that had just joined the fifteen or which were on Europe's doormat. Many of them were already more in a European spirit than some of us.

The jury is still out on European social welfare. On the whole, **the European Union has already won a few battles, most notably establishing peace between voluntarily warring peoples** (an innovation that is far too often ignored or underestimated by younger generations), developing the will to resolve conflicts with dialogue and the establishment of Law, and eradicating tyranny to make room for democracy. The European Union has not, in the strictest sense, constituted a social model per se, i.e., a system of homogenous, transnational institutions.

It has, on the other hand, effectively drawn our attention to working conditions, given workers a voice, and focused on equal rights for

women, respect for cultural diversity, children's rights, learning, abolishing child labor, rights for the elderly, the integration of handicapped people into society, access to care and general services, etc. These objectives are rigorously laid out in **the Charter of Fundamental Rights, resulting in a catalogue of principles intended to shape to our daily existence.**

This consequence must also mobilize organizations like ours.

More than ever before, we need social protection to mollify the effects of competition, which, in modern societies, galvanizes the economy while hardening human relations.

Adding, from our modest position, a little drop of humanism in the gears of a Europe in the grasp of the myth of productivity... this, perhaps, is IPSE's true calling.

Having briefly presided ("presided" is the right word – it presupposes only limited skills) over this rare and invaluable organization, I can only pay homage to my predecessors, who have drawn and maintained the borders of IPSE's activities... I salute Professor Vladimir Rys,[1] former Secretary of ISSA, who shared his great knowledge of international affairs as a Director of IPSE, and applaud my successors' skill – far greater than my own – in restoring the finances of our association while remaining loyal to its mission. ■

[1] Author of, among other texts, "Social Security in a Transitional Society: the Czech Example. What Lessons for Europe?"

Vladimir Rys

The old-timers have a great advantage over the younger generation: they can supplement the official history of institutions by their own memories and go a step further in the interpretation of events.

Since we are talking about Europe, I should perhaps mention something we tend to forget these days: at the very beginning, European unification was essentially a political goal. Taking into account the lessons we learned from the horrors of the Second World War, this plan had all the characteristics of a survival operation. Rapidly, other factors emerged to complicate the task. Having left my country trapped behind the iron curtain of a totalitarian communist regime, I myself was active in the European Movement while studying in England. We thought our mission was to awaken the public opinion of western societies so as to claim both free and united Europe. Such was our aim fifty years ago – and seen from this angle, the recent enlargement of European Union appears as a great victory, notwithstanding the economic and social problems it may have brought on.

And since we are talking about social Europe and, more specifically, about social protection, it may be useful to recall also some events which may not be registered in official history books. In the early 1960s, when I was working in the General Secretariat of the International Social Security Association (ISSA) in Geneva, many people considered the harmonization of social security schemes a precondition for the successful integration of economic institutions. The 1957 European Treaty provided the legal basis for the coordination of social benefits for migrant workers but with regard to general schemes, the progress of gradual rapprochement was deemed quite insufficient by staunch supporters of harmonization, who demanded concrete measures to this effect. They placed a great deal of hope in the European Conference on Social Security, which took place in Brussels in mid-December 1962. The meeting dealt specifically with the problem of harmonization and involved social partners from the six member countries

of the Community. I remember that, in anticipation of the expected results, the ISSA secretariat was already on the lookout for additional premises to accommodate those who would work on this program.

These hopes were deeply disappointed, however. If the trade union representatives at the Conference saw harmonization chiefly as a way to ensure a progressive increase in benefits, the employers categorically refused any external interfering with the economic and political workings of the existing national systems. In diplomatic terms, of course, the conference conclusions pointed to a convergence of the different viewpoints; in reality, Community authorities no longer dared put harmonization on the table as a result of this experience. The ISSA secretariat no longer needed new premises and because, as a non-governmental organization, the ISSA did not directly participate in Community projects, we subsequently established regular meetings with our EEC colleagues to pursue useful day-to-day collaboration in the field.

Only after a long evolution – above all with respect to coordination of social security benefits for migrant workers, and under the influence of multiple pressures in favour of a more active social policy – did the Council of the European Union adopt, in July 1992, a recommendation on the convergence of social protection objectives and policies. In a March 2000 meeting in Lisbon, the Council, in order to maintain a certain degree of social cohesion within society, finally adopted the recommendation concerning “the open method of coordination” that had already proved itself in the economic sector.

The activities, as well as the 15th anniversary of Ipse, naturally fall into the final chapter of this story. The Institute is indisputably among those who advocate an active and coherent European social policy. It so happened that I gave one of my last speeches as Secretary General of ISSA at the international meeting of Ipse in Budapest in September 1990. It was on this occasion that I was able to express my appreciation of the efforts made

in the sector, which supplements the work of national social security institutions. Later, when the General Delegate asked me to bring my experience to Ipse, I agreed without the slightest hesitation.

Those years marked the beginning of a new period, in which we no longer could count on governments to safeguard social security and when a defensive action of civil society became of utmost importance. After a decade of cooperation rich in experiences and friendly encounters, I chose to step aside to make room for younger people better prepared to work in accordance with today's needs.

The time has come to address Europe's outlook from a social welfare perspective. The historical evolution from harmonization to the open method of coordination shows the way we are going. Deeply rooted in the culture of each nation, social security systems will always tend to resist any pressure to conform to a pre-established pattern. The so-called “path dependency” will continue to reveal itself, without ruling out some convergence according to the rules of the open method of coordination. But all things considered, this method is not entirely new: in the field of social protection, societies have always sought to learn from each other. What is new is their willingness to proceed in an organized and consensual fashion.

As for the future evolution of the European social state, specialized literature continues to give great importance to the economic factor; it is hard to imagine anything else, given the role of social security in the redistribution of income and its dependence on the national economy. However, it is equally emphasized that an economically motivated convergence can prove negative as well as positive. Other factors determining the evolution of the social state – demography, sociology, politics – are still in play, but are only slightly influenced by Brussels institutions. In order for this to change, we must return to the roots of this development and give back a real political ambition to European unification. We are not there yet, but one day, we just might be. ■

CESE : UNE JOURNÉE TRÈS DENSE POUR LA DERNIÈRE SÉANCE PRÉSIDÉE PAR JAN OLSSON

Mobilité des patients, modernisation de la protection sociale : la sécurité sanitaire est devenue un droit et un nouveau pouvoir que s'approprie le citoyen de l'Union européenne.

La Section spécialisée « Emploi, Affaires sociales, citoyenneté » du Comité Économique et Social Européen a tenu, le 22 septembre 2004, sa 60^e réunion sous la dernière présidence de Jan Olsson, également administrateur de l'Ipse.

L'Ipse, observateur régulièrement invité aux débats, s'est plus particulièrement intéressé à deux avis parmi les six figurant à l'ordre du jour.

Le premier, dont M. Bedossa était le rapporteur, concerne la Communication de la Commission intitulée : « Suivi du processus de réflexion à haut niveau sur la mobilité des patients et l'évolution des soins de santé dans l'Union européenne » et représente le fruit des réflexions communes à cinq Directions générales.

Le CESE part du double constat que les systèmes et les politiques de santé en vigueur dans les Etats membres de l'Union européenne sont de plus en plus reliés entre eux d'une part et que d'autre part les responsables nationaux, avant de prendre une décision, pratiquent insuffisamment le benchmarking (étalonnage des performances) des systèmes en cours. Le Comité souligne l'asymétrie des situations et de l'environnement de santé des différents pays de l'UE et rappelle que la législation communautaire accorde aux citoyens des droits leur permettant de se faire soigner dans d'autres Etats membres et d'être remboursés. Il est donc nécessaire de concilier les objectifs nationaux avec

les obligations européennes.

Si l'on envisage correctement la mobilité des patients, l'Union européenne doit pouvoir garantir à ces populations l'usage de pôles d'excellence sanitaires et hospitaliers, ou centres de référence, et mettre en œuvre une démarche qualité.

La nécessaire coopération entre les pays de l'Union européenne devrait conduire à dégager des objectifs communs permettant de déboucher sur les plans nationaux. Le Comité approuve sans réserve la volonté de la Commission d'avoir recours à la mise en place de la Méthode Ouverte de Coordination et rappelle qu'un outil devient indispensable : un Observatoire ou une Agence devrait recueillir les observations, les analyses et les échanges sur les politiques de santé nationales.

Le deuxième avis, présenté par M. Braghin, porte sur la Communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen, au Comité économique et social européen et au Comité des régions « Moderniser la protection sociale pour le développement de soins de santé et de soins de longue durée de qualité, accessibles et durables : un appui aux stratégies nationales par la méthode ouverte de coordination ».

La Commission identifie trois orientations pouvant servir de cadre à cette réforme : l'accessibilité des soins sur une base d'universalité, d'équité et de solidarité ; l'offre de soins de qualité ; la viabilité financière à long terme de ces soins et une plus grande efficacité du système, objectifs auxquels le CESE souscrit totalement. Les facteurs socio-économiques, le vieillissement démographique et la nouvelle épidémiologie, les nouvelles répartitions de l'emploi, influent

sur les besoins et sur les ressources disponibles. S'appuyant sur une analyse détaillée du panorama actuel et de ses développements prévisibles, le CESE exprime six propositions afin que la Commission : donne une définition précise des termes tels que protection sociale, sécurité sociale, soins de santé... qui n'ont pas toujours le même sens dans les différents Etats membres ; propose un modèle concret pour l'élaboration des « rapports préliminaires » de telle sorte que les données contenues couvrent les mêmes réalités et soient potentiellement comparables ; mette sur pied un groupe d'experts pour définir les indicateurs spécifiques aux soins de longue durée ; développe un « modèle européen d'évaluation de l'impact socio-sanitaire » reposant sur trois indicateurs d'investissement-financement (input), d'organisation des réponses (output) et d'efficacité des actions (outcome), de manière à pouvoir représenter, par des indicateurs fiables, les niveaux de protection sociale atteints dans les différents pays ; se saisisse du problème des différences de genre, tenant compte du fait que la durée de vie des femmes dépasse de plus de cinq ans celle des hommes ; facilite la mise au point conjointe d'orientations en matière de soins de santé.

La méthode ouverte de coordination doit être pourvue d'un contenu véritable et d'indicateurs pertinents pour tous. Appliquée à la santé, elle contribuera à l'élaboration d'une politique européenne de la santé. ■



EESC : A VERY BUSY DAY FOR THE LAST SESSION PRESIDED BY JAN OLSSON

Patient mobility and modernization of social welfare; sanitary safety has become a right and a new power progressively taken over by the European Union citizen.

The “Employment, social Affairs and citizenship” section of the European Economic and Social Committee held its 60th session on September 2004, presided over for the last time by Olsson, who also occurs to be a member of Ipse’s Board of Directors.

Iipse, regularly invited to attend the debates, focussed a particular attention on two opinions among the six listed on the agenda.

The first one, for which M. Bedossa was the rapporteur, concerns the “Communication of the Commission entitled: “Monitoring of high level reflection process about patient mobility and evolution of health care in the European Union” and is the fruit of the joint reflection of five Directorates General.

After noting, on one hand, that health systems and policies implemented in the Member countries are increasingly linked and, on the other hand, that the national authorities do not sufficiently resort to the benchmarking of current systems, the Committee underlines the asymmetry in health situations and backgrounds in the different EU countries and reminds that Community’s law grants the citizens the rights to get health care in all the other Member States and be reimbursed. It is thus necessary to reconcile national objectives with European

commitments.

If patient mobility is to be seriously considered, the European Union must be able to guarantee the access of the populations to reference centres of health and hospital care, and implement a quality procedure.

The necessary cooperation between the European Union countries should make it possible to pinpoint common objectives leading to national action plan. The Committee totally approves of the Commission will to use the open method of coordination in that matter et reminds the necessity to create an appropriate tool: a European Observatory or Agency should collect observations, analyses and exchanges about national health policies.

The second opinion, reported by M. Braghin, is related to the “Communication of the Commission to the Council, the European Parliament, the European Economic and Social Committee and the Committee of the Regions “Modernize social welfare for the development of quality, accessible and sustainable health and long term care: a support to the national strategies through the open method of coordination”.

The Commission spots three possible orientations to be used as a framework for this reform: an access to health care based on universality, equity and solidarity; quality care supply; long term sustainability of the care and a higher efficiency of the system. The Committee totally subscribes to these targets. The socio-economic factors, the ageing

of the population and the new epidemiology, the new distribution of employment have an influence on needs and available resources. Relying on a detailed analysis of the current situation and its predictable developments, the EESC formulates six proposals so that the Commission : give a precise definition of such terms as social welfare, social security, health care... that do not always have the same meaning in the different Member States; proposes a concrete pattern for the realization of “preliminary reports” so that the data supplied cover the same reality and are potentially comparable; constitute a group of experts to define the indicators specific to long term care; develops a “European assessment model of the social and sanitary impact” based on three indicators of financing-investment (input), answer organizing (output) and action efficiency (outcome), so as to represent, through reliable indicators, the levels of social welfare reached in the different countries; takes up the issue of gender differences, taking into account that women live five years longer than men; favours the joint development of orientations in the field of health care.

The open method of coordination must be given a real contents as well as indicators relevant for all. Applied to health, it will help build a European health policy. ■





LA RÉGIONALISATION : UN NOUVEAU THÈME DE FORMATION EXPÉRIMENTÉ PAR L'IPSE

Dans le cadre de son activité Etudes et formations, l'Ipsé a été sollicité par la Mutualité française afin de proposer un module de formation traitant de la régionalisation de la santé et de la protection sociale en France.

En effet, ce phénomène, qui évolue encore assez timidement en France, par rapport à certains voisins européens (comme le Danemark) qui possèdent depuis plusieurs décennies un système de santé totalement décentralisé, est commun à l'ensemble des Etats membres de l'Union, à des degrés cependant très disparates.

L'Ipsé s'est donc rendu à Niort afin de dispenser, pour le compte de l'Union mutualiste régionale Poitou-Charentes, une formation intitulée « l'organisation de la protection sociale, de la santé et de l'assurance maladie au niveau régional ». Cette séance a permis de mettre en lumière l'impact des dernières lois relatives à l'Assurance maladie[1] et à la santé[2] sur l'organisation de la santé et de la protection sociale, et de définir les nouveaux acteurs, ainsi que les nouveaux enjeux de la région, échelon territorial plébiscité pour l'adaptation des politiques de santé. ■

[1] Loi du 13 août 2004

[2] Loi du 9 août 2004

RÉFORME DU FINANCEMENT DU RÉGIME SPÉCIAL DES IEG CRÉATION D'UNE CAISSE AUTONOME

La loi du 9 août 2004 a abouti à la mise en place de la Caisse nationale des IEG et sera effective à partir du 1er janvier 2005. Cette création vise à pérenniser le système de retraite de la branche des industries électriques et gazières (IEG) en refondant son système de financement.

La création d'une caisse de sécurité sociale autonome, gérée paritairement avec les partenaires sociaux, a été souhaitée par les signataires du relevé des conclusions du 9 décembre 2002 sur la réforme du financement du régime spécial des IEG. Ce nouveau système, qui était donc nécessaire pour assurer le financement du régime, ne sera plus garanti uniquement que par les entreprises. Rendu obligatoire par des directives européennes et par l'ouverture à la concurrence, il permet de conserver le régime spécial tel qu'il est aujourd'hui tout en l'adossant financièrement aux régimes de retraite de droit commun, qui apportent leur garantie pour les droits de base et complémentaires.

A cette occasion, de nouvelles relations ont été définies avec les trois partenaires que sont la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav), l'Association générale des institutions de retraite des cadres (Agirc) et l'Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés (Arrco). Ces institutions ne financeront pas le complément correspondant aux droits spécifiques. Cependant, les entreprises des IEG devront payer une soulte en complément des cotisations versées à ces organismes pour rendre neutre financièrement cette intégration pour tous les acteurs.

Les conditions et modalités de fonctionnement feront l'objet de conventions.

Pour la Cnav, l'Agirc et l'Arrco, ces changements supposent d'incorporer financièrement environ 150 000 salariés et 150 000 retraités. Cet adossement nécessite un alignement des cotisations des salariés sur celles des régimes et donc une augmentation de l'ordre de 4%. Cependant, elle sera invisible pour les salariés car les employeurs de la branche ont pris l'engagement de la compenser intégralement.

Parallèlement à cette mutualisation de la moitié du financement du régime, la part des pensions non-couvertes, et donc les droits spécifiques au statut des IEG, sera garantie par l'Etat et les entreprises de la branche. Ces droits spécifiques correspondent à la différence entre les droits de base (dont le financement est repris par les régimes de droit commun) et le droit du régime spécial des IEG. Le régime spécial, géré par la caisse des IEG est donc maintenu. La nouvelle caisse assure aux salariés et retraités la gestion de l'ensemble des risques gérés par IEG PENSIONS. La différence entre la nouvelle caisse et IEG PENSIONS réside dans l'indépendance, sur le plan juridique, de la nouvelle caisse vis-à-vis d'EDF et de Gaz de France.

La création d'une caisse autonome, où les représentants des salariés et des entreprises des IEG seront étroitement associés à la gestion, représente une évolution porteuse de garanties sur le plan social pour les salariés et les retraités des IEG. ■

euroipse.org : MODE D'EMPLOI

Après avoir pris connaissance des différentes sortes de difficultés que certains ont rencontrées pour se connecter sur notre site et pour profiter du nouvel espace associatif mis en place pour nos adhérents, nous souhaitons vous rappeler les démarches à suivre.

- QU'EST-CE QUE L'ESPACE ASSOCIATIF ?

Il s'agit d'un espace réservé aux adhérents et associés de l'Ipse. Il permet d'accéder à des articles qui concernent essentiellement les activités, les rapports et les comptes rendus des instances et réunions statutaires de l'Ipse. Vous pouvez, par exemple, y consulter les Actes des Rencontres Ipse. L'espace associatif est une clé en plus vous permettant d'accéder à des informations que nous vous réservons. Cependant, vous pouvez parfaitement naviguer sur le site sans vous connecter à l'espace associatif, si vous ne souhaitez pas consulter les Actes d'une Rencontre, par exemple.

- COMMENT Y ACCÉDER ?

Tout d'abord, si ce n'est déjà fait, vous devez vous inscrire. Pour cela, rendez vous sur la page d'accueil du site, et cliquez sur « Inscription » sous « Espace associatif ». Remplissez le formulaire et cliquez sur « Enregistrer ». Dans les deux jours ouvrés suivant votre inscription, vous recevrez sur l'adresse électronique que vous aurez spécifiée dans le formulaire, un mot de passe vous permettant de vous connecter.

- SE CONNECTER POUR LA PREMIÈRE FOIS.

Sur la page d'accueil, entrez votre « Login » (votre



adresse électronique), puis entrez le mot de passe qui vous a été donné par courriel. Vous arrivez sur une page qui vous propose de choisir entre la version anglaise et la version française du site: c'est bon, vous êtes connecté à l'espace associatif et avez accès à tous les articles contenus sur le site. Vous avez ensuite la possibilité de changer de mot de passe en cliquant sur « Changer de mot de passe » sous « Espace associatif ».

L'Internet continue pour les personnes qui ne peuvent avoir accès à notre espace associatif: le site leur propose régulièrement de nouvelles informations sur l'actualité et sur les actions de l'Ipse. ■

UNE EXPOSITION AU CAFÉ SOCIAL DU BAS BELLEVILLE, UN PARRAINAGE PROBTB

Depuis deux ans, il existe à Paris un lieu d'accueil pour sortir les « Chibanis » de l'oubli.

Le café social ouvert par l'association Ayyem Zamen (« Le Temps Jadis » en arabe), dans le quartier de Belleville, s'adresse aux immigrés essentiellement d'origine maghrébine, arrivés en France lors des Trente Glorieuses pour les grands travaux de construction, et aujourd'hui à la retraite. Ecartelés entre l'envie de rentrer au « bled » et celle de rester dans leur pays d'adoption, ces déracinés se résignent bien souvent à rester dans un pays qu'ils connaissent et qui leur garantit des droits sociaux, plutôt que de retourner au pays, démunis, obligés d'avouer les désillusions d'une vie. Ce café leur propose une permanence sociale d'accueil qui facilite l'accès aux droits (retraite, prestations d'aide

sociale, allocation personnalisée d'autonomie...) et qui aide aux démarches administratives, une permanence d'écrivain public pour la rédaction des courriers administratifs ou personnels, des ateliers santé pour les sensibiliser et les informer. C'est aussi et avant tout un lieu d'accueil permettant aux Chibanis de rompre leur isolement, dans un cadre agréable où ils peuvent prendre un thé ou un café à peu de frais et se distraire.

Actuellement se déroule une exposition photographique de Philippe Vermès « Immigration: le temps du travail » (du 13 octobre au 30 novembre), parrainée par PROBTB, pour qui protection sociale et humaine du BTP ne sont pas de vains mots. ■



EAPN : EUROPEAN ANTI-POVERTY NETWORK

*Interview de
Patrizia Brandellero, EAPN*

1. Quels sont les objectifs, les valeurs permanentes et les moments forts de l'EAPN ?

Depuis sa fondation en 1990, l'EAPN n'a cessé de réclamer une meilleure intégration des politiques économiques, sociales et d'emploi dans l'Union européenne, de sorte que les politiques soient au service des gens et non les gens au service des politiques. Le fait que 68 millions de personnes vivent dans la pauvreté dans l'Union Européenne, une des régions les plus riches du monde, témoigne de l'échec de l'actuel modèle de développement de l'Union. Les personnes qui vivent cette pauvreté ont des chances réduites et se voient renier toute opportunité de dignité, qui est un de leur droit en tant qu'être humain. C'est pourquoi l'EAPN, ajoutant sa voix à bien d'autres, dit clairement que la pauvreté est un déni des droits de l'homme.

L'EAPN pense que cette situation peut être renversée: son action en terme de lobbying, d'information et d'échange vise à faire de la pauvreté et de l'exclusion sociale des priorités de l'agenda de l'Union européenne et à promouvoir des actions locales, nationales et européennes pouvant infléchir cette réalité.

Ce faisant, l'EAPN utilise l'expérience de ses réseaux nationaux et de ses membres, et à travers eux, plus particulièrement celle des personnes vivant dans la pauvreté et l'exclusion.

Le projet européen, d'abord purement économique, a ces dernières années lentement acquis une dimension sociale. En 2000, à Lisbonne, les chefs d'Etat et de gouvernements ont décidé d'un commun accord d'avoir « un impact décisif sur l'éradica-

tion de la pauvreté pour 2010 » et une stratégie d'inclusion sociale européenne a été lancée, comportant des objectifs communs et des plans d'action nationaux destinés à répondre à l'ambition de Lisbonne. Cette stratégie n'aurait pas pu voir le jour sans l'insistance de l'EAPN, soutenue par ses réseaux nationaux. Cela a constitué un moment clé dans la vie du réseau, une reconnaissance de l'Union européenne de la nécessité de se préoccuper des besoins de ceux qui sont le plus en marge de la société.

À ce contexte positif, bien que riche en défi, s'oppose la dure réalité des processus de mondialisation et de libéralisation, qui ont un puissant impact économique et politique et qui sont conduits sans tenir compte des objectifs sociaux. En outre, le contexte politique actuel semble privilégier des objectifs de croissance économique et de compétitivité, au détriment de la cohésion sociale. Tout en soutenant les stratégies en place, l'EAPN insiste pour que les objectifs sociaux soient pris en compte dans tous les domaines de politiques, si l'on veut tenir l'engagement d'éliminer la pauvreté.

2. Le Traité: Quel rôle l'EAPN a-t-il joué lors de la préparation du Traité établissant une Constitution pour l'Europe? Comment ce Traité est-il accueilli par l'EAPN aujourd'hui?

Le Traité est une avancée prometteuse vers l'assurance que le modèle social européen est véritablement ancré dans les dispositions modelant l'Union européenne. L'EAPN accueille favorablement le Traité, et souhaite voir ses ambitions traduites par des résultats concrets qui apporteront des changements dans la vie des personnes les plus vulnérables vivant dans l'Union.

En particulier, nous nous réjouissons de l'incorporation au sein du Traité de la Charte des droits fondamentaux, que nous considérons comme l'ossature indispensable à une Union solidaire. L'EAPN a joué un rôle actif dans les discussions qui ont mené au projet de Traité constitutionnel. Notre action de lobbying a effectivement atteint son but de voir l'inclusion sociale clairement mentionnée comme un des objectifs de l'Union (article I-3). De surcroît, la partie III de la Constitution, portant sur les politiques et le fonctionnement de l'Union, stipule à l'article III-117 que, dans la définition de ses politiques et actions, l'Union doit prendre en compte le combat contre l'exclusion sociale.

3. Quelle est l'actualité de l'EAPN?

L'EAPN pilote actuellement la mise en œuvre des Plans d'Action Nationaux sur l'inclusion sociale dans les Etats membres, pour s'assurer que ceux-là ne restent pas lettre morte, mais qu'ils soient bel et bien transcrits dans des politiques qui modifient positivement les tendances et les statistiques.

Nos prises de position à ce sujet ont été entendues en octobre à Rotterdam à l'occasion de la Table ronde européenne sur la pauvreté, un moment clé qui rassemble les acteurs clés du combat contre la pauvreté.

Néanmoins, nous poursuivons nos efforts visant à s'assurer que l'objectif de l'inclusion sociale est repris dans tous les domaines de travail de l'Union, et nous restons particulièrement actifs pour influencer sur les décisions et les processus dans le champ des politiques de l'emploi, de la programmation des fonds structurels à venir et des perspectives financières européennes pour 2007-2013. ▶

► Enfin, l'actuelle évaluation de la mise en place de la stratégie de Lisbonne est pour nous un moment essentiel nous permettant de réaffirmer notre position sur le besoin de mieux équilibrer les objectifs économiques, sociaux, environnementaux et d'emploi de l'Union et de contrer le mythe selon lequel la croissance

économique entraîne automatiquement la richesse de tous.

4. Quel lien voyez vous entre l'Ipse et l'EAPN? Quelles sont les valeurs et les actions partagées par ces deux organisations?

La protection sociale est un élément

clé dans la lutte contre la pauvreté. L'EAPN soutient fortement un modèle social européen comprenant des systèmes de protection sociale effectifs et un accès aux droits pour tous. Nous considérons que nos organisations peuvent s'apporter un soutien mutuel dans l'exercice de leurs missions. ■

L'U.E. ET L'ÉPOUVANTAÏL DE LA PAUVRETÉ...



EAPN : EUROPEAN ANTI-POVERTY NETWORK

interview with Patrizia Brandellero, EAPN

1. What are the objectives, the permanent values and the key moments of EAPN ?

Since its foundation in 1990, EAPN has been calling for a better integration of economic, social and employment policies within the European Union in a way that puts policies at the service of people and not people at the service of policies.

The reality that 68 million people are living in poverty in the EU, one of the wealthiest areas of the world, is a testament to the failure of the current EU development model. The people who experience this poverty have their life chances curtailed and are denied the opportunity to dignity that is their right as human beings. This is why EAPN along with many others says clearly that poverty is a denial of human rights.

EAPN believes this situation can be reversed: Its actions in terms of lobbying, information and exchange aim to put poverty and exclusion high on the agenda of the EU, and to promote actions at local, national and European level which have an impact on this reality. In doing this it draws from the experience of its national networks, its constituent members and through them particularly on the experience of people living in poverty and exclusion.

The European project which started as a purely economic one, has slowly acquired a social dimension in recent years. In 2000, in Lisbon, Heads of state and government agreed to make a 'decisive impact on the eradication of poverty by 2010', and a European social inclusion strategy was launched, with common objectives and national Action Plans to fulfil the Lisbon ambition. This strategy would not have seen the day without the insistence of

EAPN, supported by its national networks. It represented a key moment in the life of the network, a recognition by the EU that it needs to address the needs of those furthest removed from society.

Against this positive, if challenging context, is the harsh reality of a globalisation process and a liberalisation process that carries massive political and economic weight and which is conducted without regards to social goals. Moreover, the current political context seems to favour economic growth and competitiveness objectives, to the detriment of social cohesion. While supporting strategies in place, EAPN insists that social objectives must be taken into account in all policy areas if the commitment to the elimination of poverty is to hold.

2. The Treaty: Which part did the EAPN play during the preparation of the Treaty establishing a Constitution for Europe? How do you receive the draft Treaty today?

The Treaty is a promising step forward towards ensuring that the European social model is truly embedded in the provisions shaping the European Union. EAPN welcomes the Treaty, and wishes to see its ambitions translated in concrete outcomes which will make a difference in the lives of the most vulnerable people living in the Union.

In particular, we welcome the incorporation in the Treaty of the Charter of Fundamental rights, which we consider an important backbone for a Union of solidarity.

EAPN played an active role in the discussions which led to the draft Constitutional Treaty. Our lobbying effectively achieved its aim of having social inclusion clearly mentioned as an objective of the Union (Article I-3). Moreover, Part III of the

Constitution, on policies and functioning of the Union, stipulates in Article III-117 that in defining its policies and actions, the Union shall take into account the fight against social exclusion.

3. What is EAPN topicality?

EAPN is currently monitoring the implementation of the National Action Plans on social inclusion in the Member States, to ensure that these do not remain a purely written exercise but do translate in policies that positively change trends and statistics. Our positions on this were voiced in October in Rotterdam at the European Round Table on Poverty, a key moment which brings together key stakeholders in the fight against poverty. Nonetheless, we pursue our efforts to ensure that the objective of social inclusion is taken on board in all areas of work of the Union, and are particularly active in influencing decisions and processes in the field of employment policies, future Structural Funds programming, the European financial perspectives for 2007-2013.

Finally, the current assessment of Lisbon process implementation is a key moment for us to raise again our position on the need to better balance the economic, social, environmental and employment objectives of the Union, and to counter the myth that economic growth automatically produces wealth for all.

4. What links Ipse to EAPN ? What are the values and actions shared by our two organizations?

Social protection is a key element in the fight against poverty. EAPN strongly supports a European social model with effective social protection systems and access to rights for all. We see the work of our organisations as mutually supportive. ■



DES PAROLES AUX ACTES



Les 1er et 2 juillet derniers se tenait à Budapest la XXVIII^e Rencontre Ipse autour du thème "Les nouvelles frontières de la protection sociale".

Nouvelles frontières, nouvelles dimensions et nouvelles acceptions de la protection sociale au niveau européen ont alimenté des discussions riches et contrastées, opposant parfois des choix de sociétés issus de traditions et d'histoires différentes, tout en incitant à une unité d'aspiration.

Les actes sont aujourd'hui disponibles sur notre site www.euroipse.org ou peuvent vous être envoyés sur demande. ■

AFTER DEBATING WE PROCEED

On last July 1st and 2nd Ipse held its XXVIIIth Meeting on the theme "The new frontiers of social welfare".

New frontiers, new dimensions and new meaning of social welfare at the European level made the debates rich and strong with differences, sometimes opposing choices based on various traditions and histories, while favouring a common aspiration.

The proceedings are now on line on our website www.euroipse.org or can be sent to you on request. ■

LE 3^e COLLOQUE IPSE ET LA RÉFORME DE L'ASSURANCE MALADIE

Pas de révolution mais un bon coup d'accélérateur

Poursuivant la réflexion menée lors des deux colloques consacrés aux défis posés aux acteurs non lucratifs de la protection sociale, et accueilli par l'Ag2r, l'Ipse a réuni, pour débattre de la réforme française de l'assurance maladie, ceux qui l'ont préparée.

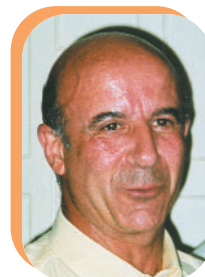
D'autres réformes ont déjà été adoptées dans différents Etats membres de l'UE et l'Allemagne notamment n'en est pas à la première. Le Dr. Otto Kaufmann, Chercheur au Max Planck Institut et vice-président de l'Ipse, a présenté la plus récente dont l'objectif avoué est de séparer totalement le coût de la santé et celui du travail. Baisse des prestations, possibilité accordée aux caisses de proposer une couverture complémentaire, la nouvelle loi est riche de nouveautés dont certaines inquiètent quant à la remise en cause des principes fondamentaux du système paritaire allemand et des valeurs de solidarité.

En France, la nouvelle réforme, dont l'objectif est de moderniser le système de santé pour une plus grande efficacité, s'articule autour de deux axes principaux: la qualité et la responsabilisation, et repose sur l'équilibre entre le droit liberté (le droit de) et le droit créance (le droit à), ainsi que le

soulignent Jean-Marie Spaeth, ancien président de la Cnamts, et Alain Coulomb, directeur de l'Anaes. La loi du 13 août 2004 crée de nouveaux outils tels que dossier médical personnalisé, médecin traitant, carte Vitale 2, et une nouvelle gouvernance avec la Haute Autorité de Santé, l'Union nationale des caisses d'assurance maladie (Uncam) et l'Union nationale des organismes d'assurance maladie complémentaire (Unocam) pour le fonctionnement de laquelle la Mutualité française, les assureurs et les institutions de prévoyance s'efforcent de trouver un terrain d'entente. Vastes débats dont Jean-Louis Bancel, directeur général du groupe FNMF, Paul Cadot, membre du bureau du Ctip, ont mentionné les enjeux, parfois contradictoires.

Des questions cruciales et des pistes de réflexion essentielles ont été abordées et rappelées dans la conclusion de Daniel Lenoir, inspecteur général des affaires sociales, pour qui le succès de la réforme résidera dans la façon dont les textes seront appliqués.

L'Ipse rendra compte de la richesse des interventions et des débats en publiant prochainement les actes du colloque et poursuivra son action en faveur de la protection sociale solidaire en Europe. ■



LE TRAITÉ CONSTITUTIONNEL...PARLONS-EN

Le Bureau de l'Ipse a souligné l'intérêt pour les adhérents de s'informer sur des questions actuelles et majeures, telles le Traité constitutionnel, à travers des contributions publiées dans Folio. Ces dernières conduisent à une meilleure connaissance du sujet, un enrichissement de la réflexion et une observation approfondie des avancées ou reculs que présente le projet au regard de la construction de l'Europe sociale. La contribution de Jean-Pierre Bobichon tente ici d'évaluer la situation au lendemain de la signature du Traité constitutionnel et appelle chaque citoyen à s'emparer du débat. Les colonnes de l'Ipse sont ouvertes à tous les protagonistes souhaitant faire partager leur propre analyse. L'Ipse pour sa part proposera une étude permettant d'alimenter ce débat. »

APRÈS LE TRAITÉ DE ROME DE 1957...CELUI DE 2005

C'est fait...enfin!!! Depuis le Conseil européen du 18 juin dernier, le projet de Traité constitutionnel est approuvé par les Chefs d'Etats ou de Gouvernements des 25 pays membres de l'Union. Il a été officiellement signé le 29 octobre dernier à Rome.

Comme tous les Traités précédents il devra être ratifié d'une manière ou d'une autre par les peuples des 25 Etats concernés. La procédure de ratification est du ressort de chacun des Etats membres en fonction de leur propre Constitution.

Certains Etats membres n'ont pas d'autres choix au regard de leur Constitution que la procédure de ratification par la voie législative, d'autres ont la possibilité d'une ratification par la voie du référendum. Quelques uns ont déjà décidé de s'engager dans cette procédure.

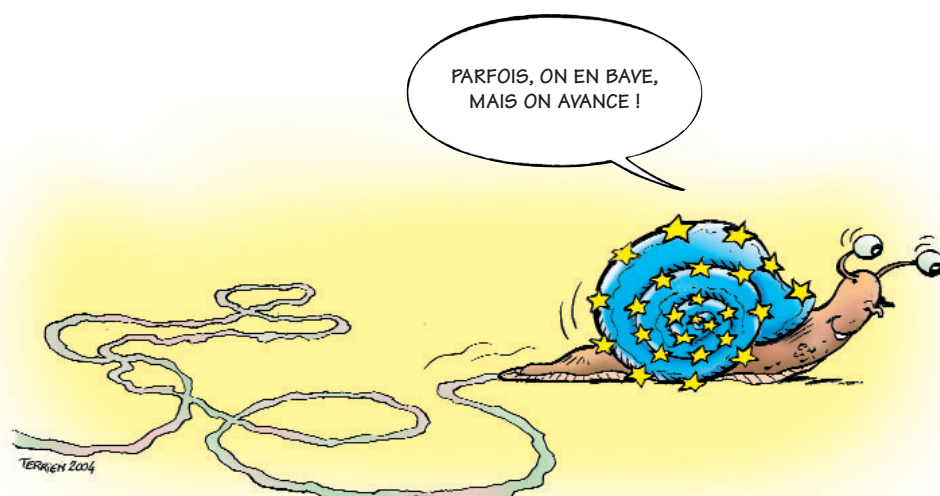
C'est une décision à double tranchant, elle peut favoriser un large débat informatif pour permettre à toutes et tous d'avoir le maximum d'éléments en main pour se faire une opinion sérieuse et objective et ainsi permettre au plus grand nombre possible de réaliser un acte citoyen en toute connaissance de cause. Mais elle peut aussi être source de déviation sur des questions de politique nationale, au point même d'occulter les enjeux fondamentaux et déterminants de ce type de référendum, à savoir: la poursuite de la construction européenne et la réussite de l'élargissement de l'Union.

Rétablir les faits pour éviter tout faux débat...

Il faut rétablir les faits qui ont pu être brouillés dès le départ par la Convention qui a permis d'aboutir à ce Traité nommé un peu pompeusement "Constitution". Ce texte fondamental est un Traité qui constitue un nouveau moyen juridique permettant à l'Union de préciser son fonctionnement, ses valeurs, ses objectifs, ses buts et ses stratégies internes et externes pour se doter de repères communs permettant à une famille de 25 membres de vivre ensemble et à cette famille de vivre avec le reste du monde.

Ce Traité fait suite à celui de Rome en 1957, modifié en 1985, à celui de Maastricht en 1991, d'Amsterdam en 1996 et de Nice en 2001.

Ce Traité, comme les précédents, est le résultat de compromis multiples et transversaux tenant compte du rapport des forces politiques au moment de sa rédaction et de son acceptation. Pourquoi donc serait-il plus handicapant que les autres dans la dynamique sans cesse actualisée de la construction européenne? ►



- Par ailleurs, c'est le seul Traité de l'histoire de l'Union qui a été préparé démocratiquement à visages découverts. N'oublions pas - jamais - que le texte qui nous est proposé est pour l'essentiel le résultat d'un long travail d'élaboration de la Convention regroupant 105 représentants titulaires (sans compter les suppléants) issus d'orientations politiques différentes, de la société civile et en particulier les partenaires sociaux, du Parlement européen, des Parlements nationaux, de la Commission, du Comité économique et social, du Comité des régions. Dans quel continent du vaste monde est élaboré de cette façon un Traité de référence pour tous ?

Faire vivre une famille de 25 membres...

Depuis ses débuts, l'aventure européenne s'est consolidée par les résultats de compromis acceptés par tous. Et plus la famille s'agrandit plus les compromis équilibrés sont difficiles à construire. Est-ce que la vie quotidienne de votre propre famille n'est pas le résultat de compromis nécessaires à son bon fonctionnement et à sa durabilité ? Et bien l'Europe c'est la même chose : nous devons faire vivre une famille de 25 membres, dans vingt langues officielles, avec non seulement une monnaie unique (l'euro dans 12 Etats membres en attendant que les 13 autres monnaies aient la capacité économique et/ou politique d'élargir la zone des pays de l'euro), mais aussi des histoires et des pratiques différentes dans bien des domaines : sociaux, économiques, culturels, environnementaux, politiques...

La Confédération européenne des syndicats s'engage pour le présent et pour l'avenir

La Confédération Européenne des Syndicats s'est exprimée clairement : Oui le Traité constitutionnel va améliorer les dispositions sociales inscrites dans le Traité de Nice. Un certain nombre d'avancées importantes sont inscrites dans ce texte :

- un engagement fort en faveur du dialogue social européen ;
- la reconnaissance partagée de l'égalité et des droits des minorités ;
- l'existence formelle du Sommet du dialogue social tripartite annuel ;
- le plein emploi comme objectif commun à l'Union ;
- l'inclusion de la charte des droits fondamentaux de l'Union (non intégrée dans le Traité de Nice) ;
- reconnaissance du rôle de la citoyenneté européenne ;
- reconnaissance de la vie associative, de la démocratie représentative et participative ;
- une définition claire et stable de la répartition des compétences ;
- une définition d'un espace de liberté, de sécurité et de justice ;
- une méthode de travail dans les domaines des politiques sociales, de recherche, de santé publique et d'industrie ;
- la généralisation (à 95 % des cas) de la co décision (entre le Parlement et le Conseil) comme procédure législative ordinaire ;
- la redéfinition et l'extension du vote à la majorité qualifiée (55 % des Etats membres représentant 65 % de la population de l'Union), même si l'unanimité reste la règle dans certains aspects des politiques sociales, fiscales, financières, ainsi que pour les services culturels et de l'audiovisuel.

S'APPROPRIER LE DEBAT : UNE RESPONSABILITE COLLECTIVE ET INDIVIDUELLE

Il serait trop long de développer ici avec précisions les différents articles du Traité. Une chose est nécessaire : chacun doit s'emparer de ce débat qui va se développer dans tous les Etats-membres jusqu'à la fin de l'année 2005. Tout doit être fait pour que celui-ci reste fixé sur les enjeux européens et pour combattre avec force toute déviation sur des sujets qui n'auraient rien à voir avec la question posée lors des référendums ou bien même lors des procédures de ratification par les voies législatives.

Comme citoyen, il faut participer avec dynamisme à ce débat qui est celui de notre avenir immédiat et surtout celui des générations futures. Tout doit être fait, à travers l'Europe des 25, pour assurer une ratification générale de ce projet de Traité ; car le cas contraire serait une victoire pour les souverainistes et anti-européens de tout poil et de toujours et un grand risque pour la réussite de l'élargissement et donc pour garantir la Paix entre les Etats membres : la Paix : objectif premier fixé à la construction européenne. Il est facile de dire "nous voulons une autre Europe", encore faut-il construire celle du présent pour encore et toujours l'améliorer dans l'avenir. ■





LA PROTECTION SOCIALE DES AGENTS PUBLICS ET DES SALARIÉS

L'Ipse a reçu dans ses locaux parisiens Yves Batard, agent public, cadre dans une entreprise privée et administrateur d'un groupe de protection sociale, à l'occasion de la sortie de son livre: « La protection sociale des agents publics et des salariés, égalité de droits, inégalité de traitement ».

Cet ouvrage, riche en références bibliographiques, tend à rendre plus lisibles les débats autour de la protection sociale, faits d'approximations et de confusions, car un même terme couvre souvent plusieurs réalités. Ces débats sont liés à un dualisme secteur privé/secteur public, né de la nature juridique de la relation au travail, qui lie l'individu à son employeur. Ce dualisme juridique (droit privé/droit public) des relations de travail induit le dualisme des régimes de protection sociale. Les interlocuteurs entendent les réponses qui correspondent au système dans lequel ils évoluent. De plus, à travers son livre, Yves Batard encourage les professionnels et les non-techniciens de la protection sociale à s'approprier le débat qui découle de cette thématique, à ne pas le laisser enfermer dans les discours des spécialistes.

L'originalité de cette démarche réside dans la comparaison des deux aspects: protection sociale dans le public et protection sociale des salariés. Cet angle d'étude expose la différence et parfois les contradictions entre ce qui relève du sens commun et ce que recouvre juridiquement la réalité des différentes

situations. Les droits à la protection sociale du citoyen travailleur, lié par un contrat de travail à une entreprise privée, et celui du citoyen-travailleur, agent de droit public, au service de l'Etat, ne se traduit pas obligatoirement de la même manière.

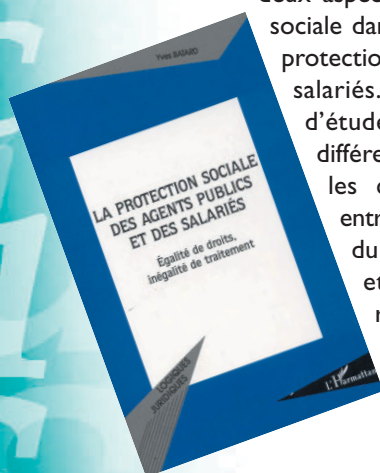
Sur l'invalidité, avant même de comparer les droits des salariés ou les droits des agents publics titulaires, fonctionnaires ou non-titulaires, une première difficulté réside dans la diversité des définitions retenues pour un même risque. Yves Batard met en évidence des différences dans les définitions mais des similitudes dans les prestations. Dans tous les cas, que l'on relève du régime général ou du régime spécial, quel que soit le lieu d'exercice de son activité, entreprise privée ou administration d'Etat, les modalités de la couverture du risque dépendent de l'origine de l'invalidité. Pour l'agent public, le cadre juridique de l'invalidité d'origine professionnelle est celui des accidents de service. Pour les salariés du régime général, le cadre juridique est celui des accidents de travail.

Pour un fonctionnaire, l'invalidité doit être reconnue par la commission de réforme: l'état de santé du fonctionnaire doit le rendre inapte à exercer ses fonctions et ne doit pas lui permettre d'être reclassé dans un autre corps. Il percevra une pension, calculée en fonction des services accomplis. Si l'invalidité est due au service, il recevra une rente viagère d'invalidité cumulable à la pension rémunérant les services. Dans l'entreprise privée, invalidité et inaptitude obéissent à des logiques différentes: l'inaptitude s'évalue selon l'emploi concret occupé et est prononcée par le médecin du travail alors que l'invalidité est appréciée par le médecin de la Caisse primaire

d'assurance maladie. Un salarié reconnu inapte peut se voir refuser une pension d'invalidité et inversement, le classement d'un salarié en invalidité peut être sans incidence directe sur son contrat de travail. Les difficultés atteignent leur paroxysme pour un agent public lié par un contrat de travail à une entreprise privée lorsque les avis des commissions médicales divergent.

Pour Yves Batard, il faut harmoniser les termes et au-delà des règles juridiques. Même si la loi sur la réforme des retraites d'août 2003 traite en même temps, et pour la première fois, le cas des fonctionnaires et celui des salariés, la loi n'est pas parvenue à une complète harmonisation. Ni dans les dispositions de son titre premier qui contient les dispositions générales, ni dans les dispositions de son titre III qui contient les dispositions relatives aux régimes de la fonction publique, la loi de 2003 ne remet en cause le dualisme (régime général/régime spécial) de la protection sociale.

L'harmonisation n'induit pas l'idée d'un régime unique: dans une harmonie, il y a des musiciens différents, chacun a sa partition et pourtant tout le monde s'accorde pour jouer la même œuvre. Pour harmoniser les différents régimes de la protection sociale, il faut parvenir à se mettre dans de nouveaux schémas de pensée car cette harmonisation doit se faire, certes à l'intérieur de chaque nation, mais aussi et surtout à l'échelle de l'Europe par la construction d'un droit européen dans lequel les distinctions ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune. ■





CAP SUR L'EUROPE POUR L'EXPATRIATION

Nora Asselah

UNE ADAPTATION À LA FLEXIBILITÉ DU MARCHÉ: LE PROJET D'UN STATUT DE CADRE MOBILE EUROPÉEN

Au niveau européen comme dans le discours des entreprises, la mobilité est au cœur des préoccupations et des nouveaux enjeux de demain. Ces enjeux liés à la compétitivité des entreprises au sein de l'Union Européenne (UE) a profondément changé le visage de l'expatrié. En l'espace d'un an à peine, les destinations, vers l'UE, de travail et de résidence sont passées de 35 % à 56 % de la population expatriée[1]. Autrement dit, plus d'expatriation au sein de l'EU mais une mobilité qui n'est rien de plus qu'un simple déplacement d'une capitale à l'autre.

Afin d'aplanir le maximum d'obstacles identifiés comme tels par les entreprises et qui entravent, par un manque d'harmonie, la mobilité, le cercle Magellan[2] a remis un rapport à la Commission, en avril dernier, en parallèle à d'autres propositions favorisant la culture de la mobilité. Ce rapport propose un statut de cadre mobile européen qui porterait sur trois domaines: la santé, la retraite et la fiscalité.

COMMENT RÉPONDRE AUX PRINCIPAUX OBSTACLES MENTIONNÉS DANS LE PROJET?

RETRAITE: Les droits des régimes de base des 25 pays de l'UE sont transférables (Règl. 1408/71). Mais la portabilité des pensions professionnelles, véritable obstacle à la mobilité des travailleurs salariés, fait l'objet d'une proposition de directive qui devrait sortir prochainement complétant ainsi la directive 98/49/CE. A noter que ces entreprises, représentées par l'Unice[3], qui souhaitent aplanir les difficultés liées à la mobilité ne se sont pas prononcées lors de la

deuxième consultation lancée par la Commission sur les pensions professionnelles, à suivre...

PROTECTION SOCIALE: allonger au-delà des 3 mois actuels les allocations chômage afin de permettre au conjoint de trouver un emploi. Proposition a déjà été présentée par la Représentation permanente française à Bruxelles, et rejetée. De plus, la carte d'assurance maladie européenne devrait faciliter le lien entre les systèmes d'assurance sociale des nouveaux entrants et du reste de l'UE. Cette dernière pourrait intégrer une puce électronique par exemple.

FISCALITÉ DE L'IMPÔT SUR LE REVENU: souveraineté des Etats, elle reste régie par les conventions internationales, cet obstacle semble encore infranchissable.

LES AUTRES PISTES DE RÉFLEXION NON ABORDÉES

LA RECONNAISSANCE DES DIPLÔMES: Le conjoint qui suit son ou sa partenaire, ne peut faire valoir ses qualifications similaires au niveau du pays d'envoi. Comment l'employeur du pays d'accueil peut-il savoir quel est le contenu et le niveau de la formation suivie?

QUID DU STATUT DE CADRE?

Quelle sera la « définition » retenue? Cette notion est spécifiquement française. Le « manager » est avant tout le cadre de direction dans l'ensemble de l'espace européen.

LA TOTALISATION DES PÉRIODES DE RETRAITE: lorsque la carrière s'est déroulée à la fois en Europe et hors Europe, le problème reste le même. La convention entre Etats qui sera retenue sera la plus favorable au salarié. Elle sera toutefois moins favorable que pour une carrière nationale.

CÔTÉ ENTREPRISE: La gestion des expatriés par les ressources humaines impose une meilleure coordination des services au sein même de l'entreprise qui expatrie: le suivi des expatriés à l'étranger et surtout la gestion de leur retour. La satisfaction à l'égard de la gestion des ressources humaines diminue[4], avec seulement 50 % de satisfaits en 2004 contre 61 % en 2003. Une préoccupation majeure des expatriés reste la gestion du retour, prise en compte par seulement 38 % des entreprises.

En conclusion, quel défi à relever! Ce rapport répond à une perspective de recherche mais aussi d'expérimentation afin d'améliorer les conditions de mise en œuvre de la mobilité car « nous sortons d'un univers de prédictabilité pour entrer dans un univers qui est incertain dans la mesure où nous devons faire demain quelque chose de différent de ce que nous faisons sans être capables de le définir précisément aujourd'hui. » [5] ■

[1] Etude effectuée par TNS (Taylor Nelson Sofres) Sofres, dans le cadre du 16^e salon de la mobilité internationale, Mondissimo d'avril 2004.

[2] Site sur lequel le rapport, en anglais, est accessible « Labour Mobility in Europe - Practical Measures for Easier European Mobility », http://www.ceps.be/Article.php?article_id=119

[3] Union des Confédérations de l'Industrie et des Employeurs d'Europe. (www.unice.org)

[4] Etude TNS Sofres, note 2

[5] Alain Supiot « Au-delà de l'emploi: transformations du travail et devenir du droit du travail en Europe » ed: Flammarion

L'ADHÉSION DE LA TURQUIE, UN PROBLÈME D'ASSURANCE VIE.

Le vendredi 1er octobre dernier, l'IFRI (l'Institut Français des Relations Internationales) a accueilli trois des neuf personnalités politiques européennes qui ont composé la Commission indépendante sur la Turquie.

M. Rohan a introduit cette présentation en insistant sur la profonde transformation des structures politiques et sociales de la Turquie afin de satisfaire aux critères politiques de Copenhague: abolition de la peine de mort, réforme du système pénitentiaire, liberté d'association, de presse, de religion, égalité entre homme et femme... tout en précisant que la Turquie a encore des efforts à faire pour une application parfaite de ces mesures légales. M. Rohan a souhaité démontrer que les obstacles à l'adhésion turque, énumérés au sein du débat public, ne sont pas réels:

La « peur de la vague d'immigration turque » ne se justifie pas au vue des futurs besoins démographiques d'une Europe vieillissante pour maintenir son système économique et social. L'immigration turque, évaluée à 2 millions de personnes, sera facilement absorbée et pourrait devenir un atout pour l'Europe.

L'adhésion turque ne signifie en rien la fin de l'Europe. Même si la Turquie, en devenant l'un des pays les plus peuplés d'Europe, obtiendra autant de sièges que l'Allemagne au Parlement européen, l'impact politique sera relatif car les députés suivent une ligne politique et pas nationale. De plus, concernant l'union politique européenne, la moitié des pays ont déjà une vision différente de la finalité européenne. L'entrée de la Turquie ne fera qu'accroître une hétérogénéité préexistante sans provoquer de grands changements.

Beaucoup craignent une islamisation de l'Europe par la Turquie. Pour M. Rohan cet « étonnant complexe d'infériorité » serait en réalité contredit par une européanisation de la Turquie!

Face à ces obstacles, il existe de vrais avantages à l'adhésion de la Turquie, comme sa position géographique, en tant que carrefour stratégique, son poids politique dans la région, sa capacité militaire et son marché de 70 millions de personnes. La Turquie peut incarner l'exemple que l'islam est compatible avec la démocratie et les sociétés modernes. Ses rapports avec l'Europe sont suivis de près par les pays islamiques.

Les conséquences d'un refus de l'intégration de la Turquie dans l'UE seraient catastrophiques: perte de crédibilité et de chances politiques et économiques pour l'UE, et cela signifierait pour la Turquie un retour en arrière avec la probable fin des réformes et l'instabilité.

Dans certains pays comme la Grèce, l'Italie, l'Espagne, le Portugal ou encore la Grande-Bretagne, l'opinion publique a une attitude positive vis-à-vis de la Turquie. L'hostilité française, allemande ou autrichienne semble nourrie de préjugés, d'ignorance, dus à l'attitude de la classe politique qui au lieu d'informer préfère suivre l'opinion publique, pour des raisons populistes.

Mme Bonino a rappelé que cette commission indépendante ne plaide pas pour un traitement spécial en faveur de la Turquie mais pour un traitement de la candidature turque équivalant à celui des autres pays dans la dernière phase d'élargissement. Nous vivons une période où il est déterminant de soutenir le processus démocratique dans le monde arabe.

M. Rocard, clôturant la conférence a insisté sur le penchant qu'ont les français à raisonner avec des arguments franco-français et intra-européens alors que nous sommes dans un contexte international très bouleversé depuis le 11 septembre 2001. En s'attachant à l'examen de compatibilité politique et socio-économique, les Français oublient que la violence incarne la plus grande menace de la planète. Dans cette situation **c'est une chance et une nécessité de la paix que de voir un pays musulman demander d'adhérer à l'UE.** M. Rocard ajoute aux conséquences d'un refus de voir la Turquie dans l'UE une inflammation de la situation au Moyen-Orient. De même, cette candidature est particulièrement soutenue par les Kurdes car elle leur garantit un droit à l'existence et une reconnaissance. Un refus de la Turquie entraînerait un regain de nationalisme et donc un danger pour le peuple kurde. De plus, l'influence turque n'est pas à négliger dans certaines des ex-Républiques soviétiques de la zone du Caucase, permettant de contenir deux autres d'influences: l'influence islamique intégriste et l'influence post-soviétique.

C'est pourquoi l'adhésion de la Turquie est un problème d'assurance vie. Pour M. Rocard, l'adhésion turque passera le jour où les Européens auront compris que l'Europe n'est pas ce qu'ils pensent qu'elle est. Le rêve d'une Europe fédéraliste avec un rôle politique déterminant dans le monde est mort depuis que la Grande-Bretagne est entrée en Europe. L'Europe doit accepter d'être ce qu'elle est devenue, formant dorénavant un bloc double: celui des Droits de l'Homme et celui du droit de la concurrence. ■

LA CAPITALISATION EN DÉROUTE

Les systèmes privés de retraite par capitalisation, que la Banque mondiale prône depuis de nombreuses années comme substitut plus sûr au système par répartition, ne font pas toujours la preuve de leur efficacité, loin s'en faut.

Si la plupart des pays devant faire face au vieillissement de la population sont confrontés à des problèmes de retraite nécessitant la réforme des systèmes, certains ayant opté pour des fonds de pension privés sont d'ores et déjà au bord de la faillite. Deux exemples: le Royaume-Uni et l'Argentine; si ces deux pays ne partagent pas la même histoire sociale, ils illustrent les dangers d'une capitalisation mal encadrée des fonds de pension.

Au Royaume-Uni, la pension de base, d'un faible montant (115 euros par semaine pour une personne seule) est complétée par un régime complémentaire à prestations définies, qui peut être remplacé par une souscription à un fonds de pension privé.

Ces fonds de capitalisation, auxquels ont souscrit un grand nombre de salariés, ont prospéré dans les années 80 et 90 de manière telle que des entreprises, se reposant sur les profits boursiers, ont cessé de cotiser.

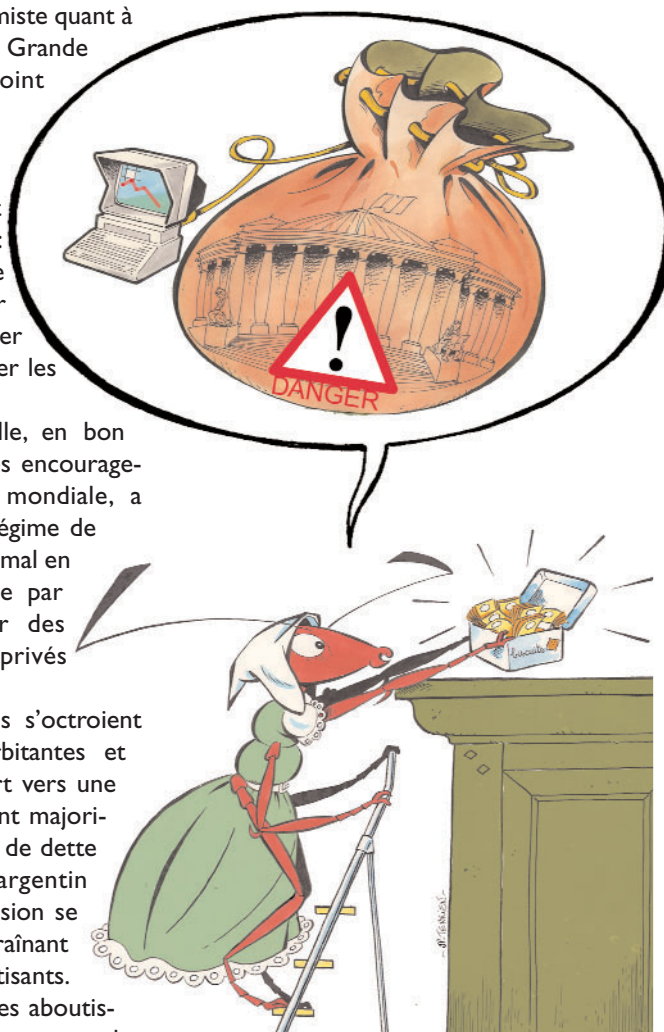
Avec la chute des cours de la Bourse, les entreprises se retrouvent désormais face à de grandes difficultés de financement, et passent au système à cotisation définie, qui assurent une pension beaucoup plus incertaine aux cotisants. Le rapport d'une commis-

sion indépendante paru récemment à ce sujet est plutôt pessimiste quant à l'avenir de la retraite en Grande Bretagne, et s'il enjoint le gouvernement à réformer le système, il constate que les options restantes sont limitées et impopulaires: augmenter la durée de la vie active, augmenter les cotisations, augmenter les impôts, ou bien laisser les retraités s'appauvrir...

L'Argentine, quant à elle, en bon élève du FMI et sous les encouragements de la Banque mondiale, a réformé en 1994 son régime de retraite par répartition (mal en point) pour un système par capitalisation, géré par des fonds de pensions privés (AFJP).

Mal encadrés, ces fonds s'octroient des commissions exorbitantes et s'orientent dès le départ vers une gestion risquée en misant majoritairement sur des titres de dette publique. Le déficit argentin aidant, les fonds de pension se retrouvent ruinés, entraînant dans leur sillon les cotisants.

Les négociations récentes aboutissent finalement à faire peser sur les caisses de l'Etat des pensions pour lesquelles il n'a reçu aucune cotisation, sachant qu'il doit toujours faire face aux pensions de l'ancien système par répartition. Ici aussi, une réforme s'impose.



Ces deux exemples illustrent non pas que la capitalisation en elle-même est dangereuse et inefficace, mais qu'elle doit être particulièrement bien encadrée et surveillée, en particulier si elle finance le second pilier d'un système de retraite. Mal gérée, elle ne permet ni d'alléger les caisses de l'Etat ni de combler les conséquences du vieillissement, deux atouts habituellement mis en avant par la Banque mondiale. ■

ACCORD CADRE ET ACCORD AUTONOME SUR LE STRESS AU TRAVAIL : LA RECONNAISSANCE D'UN RISQUE ET UNE AVANCÉE POUR LE DIALOGUE SOCIAL

Le stress lié à l'activité professionnelle coûte cher: 20 millions d'euros chaque année en Europe, en heures de travail perdues et coût de santé lié à l'activité professionnelle.

Le 8 octobre dernier les quatre plus grandes organisations européennes représentatives des partenaires sociaux – la Confédération Européenne des Syndicats (CES), l'Union des Confédérations de l'Industrie et des Employeurs (Unice), l'Union européenne de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises (URAPME) et le Centre européen de l'entreprise publique et des entreprises d'intérêt général (CEEP) ont signé un accord cadre sur le stress au travail.

Même s'il se limite à reconnaître un lien entre le stress et les atteintes à la santé, sans toutefois l'assimiler à une maladie, ni proposer de démarche contraignante, cet accord a le mérite de sensibiliser les employeurs sur le mal-être de leurs salariés et d'identifier les facteurs de stress comme l'organisation, les conditions et l'environnement du travail. Même si les partenaires sociaux n'expriment que quelques propositions non contraignantes, la responsabilité de l'employeur est réaffirmée et les problèmes de stress liés au travail reconnus comme risque pour la santé et la sécurité. Il semble que l'intérêt majeur de cet accord soit ailleurs. Cinquième accord cadre conclu

par les organisations interprofessionnelles européennes, celui sur le stress au travail est le deuxième résultant d'une démarche volontaire des partenaires sociaux, après l'accord sur le télétravail (voir Folio 30 juillet 2002). Pour sa mise en œuvre, qui devra être achevée dans les trois ans suivant la signature, les signataires ont décidé de s'appuyer sur l'article 139 §1 du traité de l'UE qui prévoit « des procédures et pratiques propres aux partenaires sociaux et aux Etats membres ».

Le dialogue social se trouve aujourd'hui renoué et renforcé.

LE TEMPS DURE LONGTEMPS

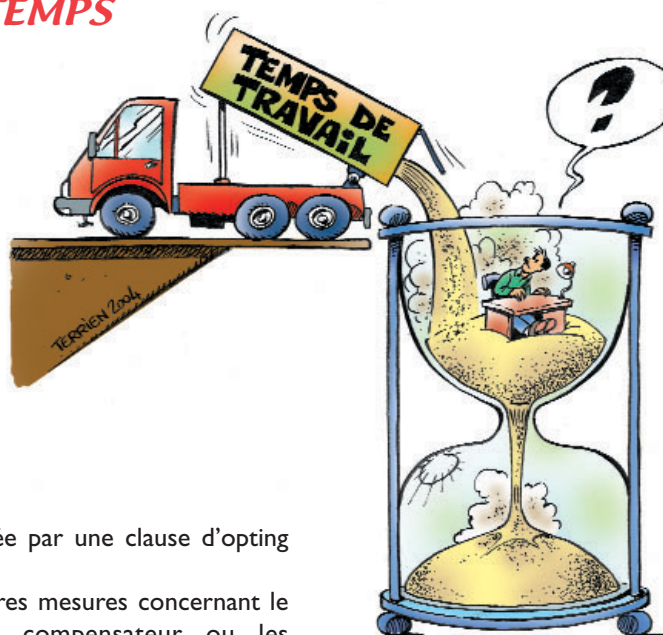
Avant de quitter ses fonctions, la Commission européenne présidée par Romano Prodi a émis, le 22 septembre dernier, une proposition de directive sur le temps de travail bien peu satisfaisante.

En effet, celle-ci semble effectuer un net recul en terme de protection des salariés: elle instaure tout d'abord la notion de période inactive de temps de garde, période pendant laquelle le salarié, bien que disponible sur son lieu de travail, ne serait pas rémunéré.

Une autre série de dispositions fixe la limite maximale absolue d'heures de travail hebdomadaires à 65 heures, ce qui laisse songeur quant à l'objectif fixé par le Traité d'améliorer la protection et la sécurité du travailleur (toutefois, la durée maximale normale retenue par la Commission reste de 48 heures, mais celle-ci peut toujours être

écartée par une clause d'opting out.)

D'autres mesures concernant le repos compensateur ou les périodes de référence sont du même acabit, encourageant une plus grande flexibilité des salariés au bénéfice de l'entreprise, revenant ainsi sur les jurisprudences plus protectrices de la CJCE, et ce au détriment des principaux intéressés: les salariés de l'Union européenne.



Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la version en ligne de cette proposition, sur le site Europa à l'adresse suivante:

http://europa.eu.int/eur-lex/fr/com/pdf/2004/com2004_0607fr01.pdf



ORANGE REMPORTE LA 2^e ÉDITION DU TROPHÉE SOCIAL DES TÉLÉCOMS

Le trophée Social des Télécoms a été remis à Orange France SA lors de la cérémonie organisée à cette occasion le 18 novembre dernier, afin de récompenser leur initiative innovante en Ressources humaines.

La deuxième édition du Trophée Social des Télécoms a récompensé le dispositif Espace Orange mobilité, qui vise à accompagner la mobilité interne à la fois pour les salariés concernés par une réorganisation et les salariés souhaitant changer de poste.

Cet espace "Orange mobilité" initié en 2003, a d'ores et déjà permis de suivre 905 salariés, dont 321 en redéploiement et 584 en mobilité volontaire, avec une durée moyenne de repositionnement de dix semaines et demie. Cette expérience réussie est pérennisée pour devenir Orange perspectives et s'orienter vers la gestion de carrière en général.

Le jury était composé de Gilles Belier, avocat en Droit social, de Jean-Nicolas Dez, directeur général de l'Aucom, de Dominique Boucher, délégué général de l'Ipse, de Myriam Dubertrand, rédactrice en chef d'Entreprise et Carrières, de Marc Arnaud, directeur général de MV4 et de Jean-Pierre Poisson, président de l'Unetel-RST.

Il a sélectionné les dossiers selon les critères suivants :

- le caractère innovant des actions mises en œuvre ou en cours d'expérimentation ;
- les résultats constatés ;
- l'implication de la personne ou de l'équipe en charge du dispositif au sein de l'entreprise.

Les dossiers reçus dans le cadre de cet appel à concours couvrent des domaines variés des ressources humaines (accompagnement de l'évolution des organisations et des hommes, communication RH, qualité de vie au travail, gestion prévisionnelle des compétences, politique de recrutement, réforme de l'activité sociale, relations sociales au sein de l'entreprise, et témoignent de la créativité du secteur des Télécoms en la matière.

Organisé à l'initiative d'Unetel-RST, organisation professionnelle de la branche des Télécoms et de MV4 sélectionnée comme organisme de la Protection Sociale, partenaire des entreprises de la branche, ce trophée a pour vocation de faire connaître les ressources humaines et les initiatives sociales qui sont menées dans les secteurs des Télécoms. ■

TRAVAILLEURS ÂGÉS, ON A BESOIN DE VOUS

Le projet d'avis du Comité Economique et Social sur la « Communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen, au Comité économique et social et au Comité des régions, intitulée : « Accroître l'emploi des travailleurs âgés et différer la sortie du marché du travail » a été examiné le 24 novembre 2004 par la section spécialisée Emploi, Affaires sociales, citoyenneté présidée par Henri Malosse (groupe 1, Employeurs). Gérard Dantin en était le rapporteur.

La sujet étudié constitue un thème transversal dans les débats liés à la protection sociale, qu'il s'agisse de l'emploi, de la santé, de la retraite ou de la lutte contre l'exclusion.

Dans un contexte de sociétés vieillissantes et de diminution attendue de la population active, les travailleurs âgés doivent être reconnus comme une composante essentielle de l'offre de main d'œuvre et un facteur clé pour le développement durable de l'Union. Or le taux d'emploi de la tranche des 55-64 ans y est de 50,1% pour les hommes et 30,25% pour les femmes. On est loin des objectifs du Conseil européen de Lisbonne qui visait un « niveau aussi proche que possible de 70% d'ici 2010 et de 60% pour les femmes, ou ceux du Conseil de Barcelone qui projetait une augmentation progressive d'environ 5 ans de l'âge effectif moyen de la retraite.

Quels sont donc les obstacles qui freinent l'emploi des travailleurs âgés ?

- Chiffres et analyses font apparaître une discrimination réelle à l'embauche ou maintien dans l'emploi des travailleurs âgés, des femmes et des personnes handicapées.

- Les préretraites demeurent un outil d'ajustement de la main d'œuvre dans les entreprises. Sur le sujet certains employeurs ont un double langage,

qui approuvent sans réserve le discours de l'Unice se prononçant pour l'allongement de la durée du travail et qui ont recours aux préretraites quand la nécessité s'en fait sentir dans leurs entreprises.

- S'ajoutent à ce constat d'autres facteurs plus subjectifs tels que la démotivation des travailleurs âgés pour une activité professionnelle dans laquelle ils sont dévalorisés.

La communication de la Commission énonce des approches de solutions, notamment : la réforme des préretraites (non la suppression) ; une amélioration de la qualité de l'emploi ; des formes flexibles d'organisation du travail permettant aux travailleurs âgés de cesser leur activité de façon choisie et progressive ; l'accès permanent à la formation, des politiques actives efficaces du marché du travail ; une gestion réelle et personnalisée des ressources humaines et l'anticipation des changements.

Le CESE approuve ces recommandations qu'il avait, pour partie, formulées dans un précédent avis. Il se félicite que le Conseil européen du printemps ait identifié le vieillissement actif comme l'un des domaines d'action prioritaires. Il estime cependant essentiel que sur le plan de la perception des actions, tout soit fait pour conduire à un changement de mentalité et à la prise de conscience, tant par les entreprises que par les salariés, de l'urgence à traiter la question dès le début de la carrière des salariés.

Cet avis a été adopté à l'unanimité moins 1 voix et 5 abstentions. Mais la question, par son importance, a soulevé un débat nourri. On peut toutefois s'interroger sur la possibilité d'accroître l'emploi des travailleurs âgés dans un contexte de chômage avoisinant les 10% en Europe. ■

reflets d'Europe

BUCAREST : LA MAISON DU CONDUCATOR EXORCISÉE

Pierre – Alain Hubert est marseillais et artificier. Il aime le feu et en a fait son art. Amateur de défi, il s'est intéressé à la Maison du Peuple de l'ancien dictateur Nicolae Ceausescu.

Son projet a pu apparaître aussi mégalomane que le sinistre habitant des lieux, déchu mais toujours bien présent dans les mémoires surtout par cet immense bâtiment construit sur la peine et la terreur pesant sur le peuple roumain.

Exorciser le palais de l'ex dictateur pour l'humaniser. « Je voulais décriper ce bâtiment. Mon feu l'a fait sourire » raconte Pierre-Alain Hubert.

La mission s'est révélée délicate. Depuis la chute de la dictature communiste roumaine, en décembre 1989, les roumains ont un comportement schizophrène à l'égard de ce bâtiment. D'une part, ils détestent ce mastodonte issu des fantasmes architecturaux du Conducator. D'autre part, ils l'adorent parce qu'il prouve qu'ils ont été capables d'un exploit inouï : construire un bâtiment d'une centaine de mètres de haut, de 22 000 m² au sol et d'une surface utile de 350 000 m². Mais, à leur grand désespoir, les touristes étrangers en font l'emblème de Bucarest, comme la tour Eiffel à Paris ou Big Ben à Londres. « A



l'intérieur, c'est comme le métro de Moscou, affirme, Pierre-Alain Hubert. Tout est en marbre et en cristal, et c'est grand, démesurément grand. De l'extérieur, on ne voit pas que certaines pièces occupent trois étages. C'est pharaonique. »

Pour construire ce bâtiment, le dictateur a fait détruire 7 000 maisons et une trentaine d'églises de la capitale qu'on avait surnommée « le petit Paris de l'Orient ». Un cinquième de la ville est parti en fumée, environ 40 000 personnes ont été évacuées manu militari pour céder la place à quelque 20 000 ouvriers employés jour et nuit, de 1984 à 1989. Un tiers du PIB d'un pays asphyxié par les pénuries était alloué à la construction de la maison du Conducator.

« Je l'ai conçue comme une œuvre d'art, explique Anca Petrescu, l'architecte qui a dirigé sa construction. C'est pour cette raison que les Européens de l'Ouest l'apprécient. » Une opinion qui ne fait pas l'unanimité en Roumanie. « La Maison du Peuple est un monstre, affirme Mihai Oroveanu, directeur du Musée d'art contemporain. Il faut l'humaniser, mais il ne faut pas oublier ce qu'elle nous a coûté. La tour Eiffel évoque Paris, mais cette maison est un repère du Diable. L'exorciser demandera beaucoup d'efforts. » C'est ce qu'a fait notre marseillais en l'illuminant avec un gigantesque feu d'artifice.

L'EUROPE AU FÉMININ, PERSONNALITÉS D'EXCEPTION

PHOTOS DE BETTINA FLITNER, TEXTES D'ALICE SCHWARZER, ÉDITIONS DE LA MARTINIÈRE, 2004.

Plus de la moitié des Européens sont des femmes. Parmi elles, nombreuses sont celles qui ont activement participé à la création d'une Europe unie et culturellement épanouie. Qu'elles soient réalisatrice, écrivaine, astronaute,

chorégraphe ou bien juge ou comédienne, ces femmes racontent tour à tour leur espoir, leur combat et leur propre façon d'envisager l'Europe. ■

Une talentueuse photographe et une journaliste de renom ont composé cet ouvrage aussi intéressant à feuilleter qu'à lire. Une idée de cadeau. ■



15^e ANNIVERSAIRE DE L'IPSE ET LA GASTRONOMIE BRUXELLOISE

Rien de plus triste que de suivre une recette si l'on prend plaisir à cuisiner, la création souffre de trop d'indications. Toutefois, vous ne reviendrez pas indemne de plaisir culinaire après votre prochain passage à Bruxelles.



Cette grande ville aux façades flamandes remarquables, aux maisons Art nouveau époustouflantes, est aussi un raté d'urbanisme étonnant, aux trottoirs et chaussées défoncés hérités certainement de l'époque de l'empereur Léopold au Congo Belge. Capitale et gros bourg convivial, la vie est d'une grande convivialité, souvent d'une étonnante franchise.

Aucune ville européenne ne dispose d'un tel cosmopolitisme dans l'offre de restaurants.

Aussi est-il difficile de manger et de cuisiner belge.

La recette que nous vous proposons est la rencontre de la poularde, base du fameux watrezooi et de la bière Lambic des rives de la Benne

Bruxelloise: La Geuze.

Bon appétit et surtout associez vos propres idées à cette recette traditionnelle.

Ingrédients: (4 personnes)

- Poulet de 1 1/2 kg, de préférence un Coucou de Malines
- 2 échalotes
- 4 blancs de poireaux
- 2 gousses d'ail écrasées
- 1/2 litre de gueuze et un autre 1/2 litre pour le cuisinier
- 1 cuillère à café d'extrait de viande dans 2 dl d'eau ou 2 dl de fonds de veau
- 2 dl de crème fraîche
- 1 branche de thym
- 2 feuilles de laurier
- GARNITURE: persil et asperges

Recette du poulet à la gueuze

- Couper à cru la poularde en 4.
- Saler les morceaux des 2 côtés et poivrer à l'intérieur.
- Faire chauffer une sauteuse et faire fondre le beurre.
- Y déposer les morceaux de poularde et les faire dorer de tous les côtés 2 à 3 minutes.
- Pendant ce temps, émincer les échalotes et émincer les blancs de poireaux le plus finement possible.
- Quand les morceaux de poularde sont dorés, les tenir à part au chaud

et éliminer une partie de la sauce pour ne pas avoir une préparation trop grasse.

- Dans le beurre de cuisson restant, faire revenir les échalotes.

- Quand elles sont légèrement rousies, y ajouter les blancs de poireaux et les faire revenir 3 à 4 minutes.

- Quand tout est bien revenu, mouiller avec la gueuze, laisser cuire légèrement.

- Ajouter les gousses d'ail écrasées et l'extrait de viande.

- Remettre morceaux de poularde + thym et laurier.

- Terminer la cuisson au four pendant 20 minutes environ.

- Retirer la volaille du four, la sauce doit s'être épaissie.

- Garder morceaux de poularde au chaud et retirer thym et laurier.

- Ajouter la crème fraîche à la sauce et laisser réduire.

- Dresser un plat avec les morceaux de poularde et les asperges.

- Napper le plat avec la sauce et ajouter le persil. ■



L'EUROPE FAIT SON CINÉMA

A l'origine, ce fut la volonté d'exploitants de salles de cinéma situés en Essonne, dans la région sud de Paris, et regroupés en une association des cinémas art et essai, Cinessonne, de montrer la diversité culturelle en Europe.

Ce fut un succès, et du 2 au 16 octobre derniers s'est déroulé à travers toutes les villes essonniennes le 6^e festival du film européen.

Un panorama sur le cinéma allemand et autrichien, un programme pour jeune public, une sélection de courts métrages et 12 longs métrages proposés par l'Italie, le Danemark, l'Autriche, la Belgique, la Russie, l'Allemagne, la Hongrie et la France ont été projetés.

Trois jurys, celui des personnalités, celui des étudiants et celui du public ont décerné leur prix. Les deux derniers ont élu Wilbur.

Wilbur wants to kill himself, Réalisateur: Lone Sherfig, Scénario: Lone Sherfig, Anders Thomas Jensen, Interprétation: Jamie Sives, Adrian Rawlins, Shirley Henderson, Lisa Mac Kinlay, Danemark, 2002. Sortie en France: décembre 2004.

On peut être désespéré et avoir le sens de l'humour. Wilbur est un suicidaire récidiviste qui multiplie les tentatives malgré l'aide, l'attention et l'affection de son frère Harbour. A la suite d'un énième échec qui le conduit à l'hôpital, Wilbur accepte d'emménager chez son frère qui tente de lui trouver une petite amie pour le distraire de son pessimisme désespéré.

Le hasard lui présente Alice dont il tombe amoureux et qui vient elle aussi emménager chez Harbour, avec sa fille Mary, pour le bonheur de tous.

Mais l'histoire n'est pas finie... Elle rebondit selon un jeu subtil de valeurs simples, amour, tendresse. Un langage humain et universel. Une autre approche de la mort. ■



f oliothèque

LA DÉMOCRATIE ET LE MARCHÉ

Jean-Paul Fitoussi, Edit. Grasset et Fasquelle, 2004.



Dans cet essai, Jean-Paul Fitoussi tente d'éclairer la question: quel est le régime politique le plus favorable à l'efficacité économique? Les quatre parties de sa démonstration traitent successivement du régime optimal pour le marché, qui pourrait bien être la démocratie, de sa complémentarité avec le marché, des formes institutionnelles essentiellement diverses que peut prendre la « démocratie de marché », et de ses relations avec la globalisation. Avec vigueur et rigueur, J-P Fitoussi soutient que ce n'est pas l'ouverture des pays aux échanges internationaux qu'il s'agit de remettre en cause, mais un discours rhétorique de la légitimation d'un capitalisme libéral et dominateur qui considère la démocratie et le politique comme des obstacles au développement.

RAMSES 2005

Rapport annuel mondial sur le système économique et les stratégies – sous la direction de Thierry de Montbrial et Philippe Moreau Defarges, Institut français des relations internationales, 2004.



L'ouvrage propose une lecture claire et concise de l'actualité internationale dont la problématique est déclinée en suivant deux approches complémentaires: avant la partie Repères comportant un panorama consacré au traitement de l'actualité de l'année écoulée, les dix chapitres thématiques prennent ici pour fil directeur les faces cachées de la mondialisation.

La mondialisation est une dynamique multiforme, trop souvent appréhendée de façon manichéenne: elle est le Bien ou le Mal. Le pari consiste ici à dépasser ces clichés et de mettre en lumière les vécus de ce phénomène dans leur richesse contradictoire.

LE MOYEN ÂGE MODERNE

Scène de la vie quotidienne au XX^e siècle

Michel Cointat édition L'Harmattan 2004

Michel Cointat est agronome et forestier, ancien ministre, député breton pendant un quart de siècle, il est aussi historien et poète.

« Quand un homme atteint la soixantaine, il s'aperçoit avec étonnement qu'il est né au Moyen Age. La vie évolue tellement vite que sa jeunesse apparaît désuète, surannée, primitive. Il a l'impression d'être sorti d'un autre monde, et de ressembler à un dinosaure miniature échappé d'un « Jurassic Park ».



A partir de scènes de la vie quotidienne, l'auteur compare l'accélération extraordinaire de la science à l'enracinement des idées, aux lenteurs de la société, au conservatisme humain.

Ce livre sur le Moyen Age moderne donne raison à Boris Vian. « Il ne s'agit pas de faire le bonheur de tous, mais de donner à chacun les moyens d'y parvenir ».

LES ETATS BALTES, UNE LONGUE DISSIDENCE

Susanne Nies édition Armand Colin 2004

Là où s'étendait un vaste empire, il y a 15 ans, sont réapparus des Etats petits et moyens. Des quinze anciennes républiques soviétiques, seuls les Etats baltes n'ont pas rejoint la Communauté des Etats Indépendants (CEI) mais l'Union européenne.

Mais où est cette région balte? L'ignorance à ce sujet est malheureusement encore répandue.

« En 1938, année cruciale, le secrétaire de Lloyd George, haut diplomate britannique, cherchait ces 3 Etats aux alentours du Portugal. Et ce, sous les yeux effarés du ministre des Affaires étrangères de la Lettonie, pour qui la garantie britannique constituait la dernière bouée de sauvetage face à la menace germano-soviétique. »

Cet ouvrage est dédié à la région balte, son histoire, sa culture, son économie, sa politique et ses aspirations.

Quelle sera la place des « tigres baltes » dans l'engrenage économique et politique de la grande Europe? Un rôle charnière sans doute entre les pays membres et non-membres de l'UE?



LES PAYS BALTES

Indépendance et intégrations

Antoine Jacob édition Alvik, 2004

Qui sont les pays baltes qui ont rejoint l'Union européenne au 1er mai 2004?

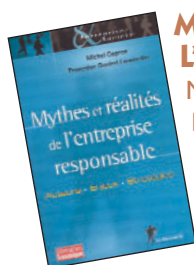
Comment vivent leurs habitants, à quoi rêvent-ils, quel héritage amènent-ils avec eux dans notre Europe?

Ces trois pays ont leurs spécificités respectives. L'estonien appartient aux langues finno-ougriennes (tels le hongrois et le finlandais) Le letton et le lituanien sont une branche des langues indo-européennes. Depuis des siècles, leur destin est commun, fait d'occupations successives, si ce n'est simultanées.

Des défis identiques attendent ces jeunes Etats: L'intégration des minorités (en particulier russophones pour la Lettonie et l'Estonie).

Explorant dans le temps et dans l'espace cette nouvelle région de l'Union européenne, le récit fait la part belle aux rencontres inattendues, aux descriptions de lieux emblématiques.





MYTHES ET RÉALITÉS DE L'ENTREPRISE RESPONSABLE

Michel Capron, Françoise Quairel-Lanoizelée édition La découverte Alternative Economique 2004

« L'entreprise responsable » est un concept des Nations unies reconnaissant que « les entreprises ont un rôle à jouer dans l'obtention d'un développement durable et qu'elles peuvent gérer leurs opérations de manière à stimuler la croissance économique et renforcer la compétitivité tout en garantissant la protection de l'environnement et en promouvant la responsabilité sociale » (Livre Vert de l'UE: Promouvoir un cadre européen pour la responsabilité sociale des entreprises, juillet 2001). Poudre aux yeux ou révolution managériale? Pour les auteurs de ce livre, la réponse reste à construire. En s'appuyant sur de nombreux cas concrets, sont présentés les contraintes, les atouts et les dilemmes de l'entreprise. Les coûts de mise en œuvre d'une responsabilité sociale et sociétale sont importants, le retour sur investissement est difficilement évaluable. La démarche répond à une volonté politique plus qu'à l'économique pur.



TRANSFER 3/2004

Quarterly of the European Trade Union Institute, Volume 10, Autumn 2004.

This issue of Transfer is timely given the current debate in Europe about corporate social responsibility (CSR). It seeks specifically to get to grips with the implications of this phenomenon for the trade union movement in Europe. To what extent should the unions in fact concern themselves with what some have dubbed a philanthropic style of management, or even a marketing exercise, and what others have described as a new social relationship akin to the social dialogue?

YOUR RIGHTS AT WORK

A TUC guide, Kogan Page, 2004, Great Britain

This practical guide, written by employment experts at the TUC, has been fully updated and expanded to include information on gains in British employment law, pensions and new issues such as e-mail privacy.

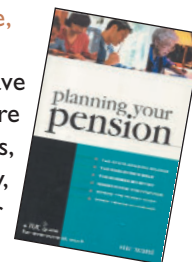
Problems at work can usually be solved without involving the law, but it helps if you know your legal rights and your employer's responsibilities.



PLANNING YOUR PENSION

A TUC guide, by Sue Ward, Kogan Page, 2004, Great Britain

Successive government reforms have made pension planning more and more confusing. Yet, for all the complications, two simple facts remain; increasingly, it is up to individuals to make their own pension provisions, and yet most people have not saved enough to guarantee the kind of income they would expect to receive in their retirement. This practical, jargon-free guide tries to answer questions such as: how can we ensure that the pension planning we put in place now will serve us well in retirement? What are the pension rights and what choices are on offer?





ATTENTION !
le programme
peut encore évoluer :
consultez notre site
euroipse.org
pour les dernières
mises à jour

15^e ANNIVERSAIRE DE L'IPSE À BRUXELLES

JEUDI 16 DÉCEMBRE 2004

16h00 Accueil des participants

16h15 Bienvenue et présentation du programme et de l'animation

- **Dominique Boucher**, Délégué général de l'Ipse

16h30 Ouverture de la XXIX^e Rencontre Ipse et de la célébration du XV^e anniversaire de l'Ipse

- **Anne-Marie Sigmund**, Présidente du Comité économique et social européen
- **Jérôme Vignon**, Directeur Responsable pour la protection sociale, DG Emploi/Affaires Sociales, Commission Européenne
- **Jean-Luc Malaterre**, Président de l'Ipse

17h45 La contribution de l'Ipse à la construction de l'Europe sociale dans un monde en mutation forte

- **Dominique Boucher**, Délégué général de l'Ipse
- **Vladimir Rys**, Ancien Secrétaire Général de l'Association Internationale de la Sécurité Sociale

18h15 Témoignages

L'histoire, l'actualité et l'avenir de l'Europe sociale et de la protection sociale

- **Jean Picot**, Président d'Honneur de l'Ipse, Directeur Général honoraire de l'ARRCO
- **Stefano Palmieri**, Institut de Recherches Économiques et Sociales (Italie)

18h45 Animation avec la compagnie Théâtre à la carte:

Le lien social, la protection sociale et l'Europe

Cocktail

20h15 Dîner

XXIX^e RENCONTRE IPSE À BRUXELLES

LA PROTECTION SOCIALE CONFRONTÉE AU MARCHÉ ET À LA NOUVELLE INTERNATIONALISATION DES ÉCHANGES

VENDREDI 17 DÉCEMBRE 2004

9h00 Accueil des participants

9h15 PREMIÈRE SESSION:

Le marché, maître du monde? Les outils de régulation pour maintenir la cohésion sociale

- **Yucel Top**, Représentant de la DISK 5 (Turquie) auprès des institutions européennes
- **Jan Olsson**, Membre du Comité Économique et Social européen
- **Pierre Defraigne**, Directeur général adjoint, DG Commerce, Commission européenne

Animateur:

- **Philippe Frémeaux**, Rédacteur en Chef Alternatives Économiques et Alternatives Internationales

10h00 Débat avec les participants

11h00 DEUXIÈME SESSION: Face aux défis de la mondialisation

Le pouvoir d'action des acteurs sociaux

- **József Niemiec**, Secrétaire Confédéral de la Confédération Européenne des Syndicats (CES)
- **Thérèse de Liedekerke**, Directeur des affaires sociales à l'Union des Confédérations de l'Industrie et des Employeurs d'Europe (UNICE)
- **Rainer Plassmann**, Secrétaire Général du Centre Européen des Entreprises à participation publique et des entreprises d'intérêt économique général (CEEP)

Animateur:

- **Françoise Chotard**, Directrice ADEIF, Bruxelles

11h30 Débat avec les participants

12h15 Conclusion

Quel développement créatif pour la protection sociale solidaire dans l'Europe de demain?

- **Alain Euzéby**, Professeur à l'Institut d'Études Politiques de Grenoble

IPSE 15TH ANNIVERSARY BRUSSELS

**DRAFT
PROGRAMME**

THURSDAY, DECEMBER 16TH 2004

- 16h00** Greeting of the participants
- 16h15** Welcome speech, programme and activities presentation
- **Dominique Boucher**, General delegate of Ipse
- 16h30** Opening of the XXIXth Ipse Meeting and of celebration of Ipse XVth Birthday
- **Anne-Marie Sigmund**, President of the European Economic and Social Committee (EESC)
 - **Jérôme Vignon**, Director responsible for social protection, DG Employment and Social Affairs European Commission
 - **Jean-Luc Malaterre**, President of Ipse
- 17h45** Social welfare confronted with the market and the new internationalisation
- **Dominique Boucher**, General delegate of Ipse
 - **Vladimir Rys**, Former Secretary General of International Social Security Association
- 18h15** Testimonies
- Past, present and future of social Europe and social welfare
- **Jean Picot**, Honorary President of Ipse, Honorary General Director of ARRCO
 - **Stefano Palmieri**, Institute of Economic and Social Research –Ires-
- 18h45** Entertainment with the company Théâtre à la Carte:
- social link, social welfare and Europe.
- Cocktail
- 20h15** Dinner

IPSE XXIXTH MEETING BRUSSELS

SOCIAL WELFARE CONFRONTED WITH THE MARKET AND WITH THE NEW INTERNATIONALISATION OF TRADE

FRIDAY, DECEMBER 17TH 2004

- 9h00** Greeting of the participants
- 9h15** **FIRST SESSION**
- Is trade ruling the world? Regulation tools for social cohesion**
- **Yucel Top**, representative of the DISK near the European institutions
 - **Jan Olsson**, Member of EESC
 - **Pierre Defraigne**, Deputy Director of Directorate General Trade, European Commission
- Moderator :**
- **Philippe Frémeaux**, Editor of Alternatives Economiques and Alternatives Internationales
- 10h00** Debate with the audience
- 11h00** **SECOND SESSION**
- The challenges of globalisation and the influence of the social actors**
- **József Niemiec**, Confederal Secretary of the European Trade Union Confederation (ETUC)
 - **Thérèse de Liedekerke**, Director of the Social Affairs departement of the Union of the Industrial and employers' confederations of Europe (UNICE)
 - **Rainer Plassmann**, General Secretary of European Centre of Enterprises with Public Participation and Enterprises of General Economic Interests (CEEP)
- Moderator:**
- **Françoise Chotard**, Director ADEIF, Brussels
- 11h30** Debate with the audience
- 12h15** Conclusions
- Which creative development for the social welfare based on solidarity in tomorrow's Europe?**
- **Alain Euzéby**, Professor, Institut d'Etudes Politiques de Grenoble

Sommaire



Dans ce numéro

la Une	PAGE 1	● XXIX^e RENCONTRE IPSE - 16 ET 17 DÉCEMBRE 2004 À BRUXELLES La Protection sociale confrontée au marché et à la nouvelle internationalisation des échanges La dimension sociale de la mondialisation ● XXIXTH IPSE MEETING - 16 AND 17 DECEMBER 2004 IN BRUSSELS Social protection confronted with the Market and the new internationalization of trade The social dimension of globalization
é ditor	PAGE 3	● SE SOUVENIR POUR AGIR ET ANTICIPER Dominique Boucher, Délégué Général de l'Ipse
	PAGE 4	● REMEMBERING SO AS TO ACT AND ANTICIPATE Dominique Boucher, Ipse's General Delegate
à propos	PAGE 5	● XV^e ANNIVERSAIRE DE L'IPSE : DES PAROLES D'ARGENT POUR UN LIVRE D'OR Deux grands acteurs témoignent : Jean Picot et Vladimir Rys
	PAGE 8	● IPSE XVTH BIRTHDAY : FROM FELLOW TRAVELLER'S TESTIMONIES TO THE VISITOR'S BOOK Two majors witnesses: Jean Picot et Vladimir Rys
folios	PAGE 10	● CESE : UNE JOURNÉE TRÈS DENSE POUR LA DERNIÈRE SÉANCE PRÉSIDÉE PAR JAN OLSON
	PAGE 11	● EESC : A VERY BUSY DAY FOR THE LAST SESSION PRESIDED BY JAN OLSON
	PAGE 12	● LA RÉGIONALISATION : UN NOUVEAU THÈME DE FORMATION EXPÉRIMENTÉ PAR L'IPSE
	PAGE 13	● RÉFORME DU FINANCEMENT DU RÉGIME SPÉCIAL DES IEG ● euroipse.org MODE D'EMPLOI ● UNE EXPOSITION AU CAFÉ SOCIAL DU BAS BELLEVILLE : UN PARRAINAGE PROBT
folioscopie	PAGE 14	● EAPN : EUROPEAN ANTI-POVERTY NETWORK Patrizia Brandellero
	PAGE 16	● EAPN : EUROPEAN ANTI-POVERTY NETWORK Patrizia Brandellero
folios	PAGE 17	● DES PAROLES AUX ACTES ● LE 3^e COLLOQUE IPSE ET LA RÉFORME DE L'ASSURANCE MALADIE
dialogues	PAGE 18	● LE TRAITÉ CONSTITUTIONNEL... PARLONS EN Jean-Pierre Bobichon
foliofocus	PAGE 20	● LA PROTECTION SOCIALE DES AGENTS PUBLICS ET DES SALARIÉS Yves Batard
	PAGE 21	● CAP SUR L'EUROPE POUR L'EXPATRIATION Nora Asselah
l'échotier	PAGE 22	● L'ADHÉSION DE LA TURQUIE : UN PROBLÈME D'ASSURANCE VIE
	PAGE 23	● LA CAPITALISATION EN DÉROUTE
	PAGE 24	● ACCORD CADRE ET ACCORD AUTONOME SUR LE STRESS AU TRAVAIL ● LE TEMPS DURE LONGTEMPS
folios	PAGE 25	● ORANGE REMPORTE LA 2^e ÉDITION DU TROPHÉE SOCIAL DES TÉLÉCOMS
reflets d'Europe	PAGE 26	● BUCAREST : LA MAISON DU CONDUCATOR EXORCISÉE ● L'EUROPE AU FÉMININ : PERSONNALITÉS D'EXCEPTION
	PAGE 27	● LE 15^e ANNIVERSAIRE DE L'IPSE ET LA GASTRONOMIE BRUXELLOISE ● L'EUROPE FAIT SON CINÉMA
foliothèque	PAGE 28	● À LIRE
programme	PAGE 30	● 15^e ANNIVERSAIRE DE L'IPSE ET XXIX^e RENCONTRE 16 ET 17 DÉCEMBRE 2004
	PAGE 31	● IPSE 15TH BIRTHDAY AND XXIXTH MEETING DECEMBER 16TH AND 17TH 2004

Ipse Institut de la Protection Sociale Européenne
92, boulevard de Magenta - 75010 Paris
Tél. 33 1 40 37 13 88 - Fax: 33 1 40 36 07 65
Email : europesociale@euroipse.org
Internet : www.euroipse.org
FOLIO n° 38 - décembre 2004 - ISSN 1278-6160
Directeur de la publication : Dominique Boucher
Rédacteurs : Dominique Boucher, Céline Rossignol,
Julie Rouan, Catherine Viguié
Traductions : Corporate Editions New Orleans
et Catherine Viguié
Conception : In-Médias - Blois. Tél. 02 54 52 15 15
Email : contact@in-medias.fr
Graphisme : Nathalie Courtemanche
Dessins : Jean-Pierre Terrien
Impression : Offset 41 - Blois.

